

Rapport au Parlement et au Gouvernement portant sur :

La violence et le sport. Le sport contre la violence.



2007



Bilan annuel d'activités

Le présent rapport est établi conformément à l'alinéa 3 de l'article 33 de la loi du 6 juillet 2000 qui dispose : « Il – le CNAPS – apporte son concours à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du sport. Il remet, chaque année, au Parlement et au Gouvernement, un rapport sur le développement des activités physiques et sportives ». Il recouvre la période s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES | 5 |
| PREFACE | 9 |
| INTRODUCTION | 11 |
| La violence dans le sport | 15 |
| 1) Le sport qui se regarde | 16 |
| A. Les constats : | 16 |
| B. Les remèdes | 20 |
| a. La prévention et la répression | 20 |
| b. L'information et les moyens d'information. Rôle(s) et responsabilité(s) des médias. | 23 |
| 2) Le sport qui se pratique | 25 |
| A. Les constats : | 25 |
| a. Le cas du football | 25 |
| b. Le point de vue des autres sports et des arbitres : | 30 |
| c. Le point de vue des collectivités locales | 32 |
| B. Des solutions possibles | 32 |
| Le sport contre la violence | 35 |
| 1) Le sport comme outil de socialisation et d'éducation : éléments de conceptualisation | 36 |
| a. Le jeu sportif. « Un contrat social exemplaire » | 36 |
| b. La dyssocialité sportive : l'indice pertinent d'une socialisation fragilisée ? | 37 |
| c. Sport, violence et agressivité | 38 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2) Prévention et éducation au niveau de la collectivité territoriale | 42 |
| a. La prévention de la violence au cœur des politiques sportives municipales : exemple de la ville de Pantin | 42 |
| b. La pratique sportive dans les zones urbaines sensibles | 43 |
| c. L'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) | 44 |
| d. « Initiative et partage » dans la Cité des Tarterêts | 44 |
| e. Les soutiens apportés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports | 45 |
| 3) Des formations jugées indispensables | 47 |
| a. La formation des jeunes arbitres au sein de l'institution scolaire | 47 |
| b. La formation au sein de différents sports : la boxe | 47 |
| Conclusion & Propositions | 49 |
| Les 10 propositions du CNAPS | 53 |
| Références bibliographiques | 54 |
| Les personnes ressources auditionnées | 55 |
| ***** ***** | |
| BILAN D'ACTIVITÉS 2007 | 59 |
| A. FONCTIONNEMENT & BUDGET | 61 |
| B. LES ASSEMBLEES PLENIERES DU CNAPS | 63 |
| C. LES TRAVAUX DE LA DELEGATION PERMANENTE DU CNAPS | 67 |
| D. LE COMITE NATIONAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE (CNESI) | 69 |
| E. LE COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CNRTAPS) | 70 |
| F. LA COMMISSION D'EXAMEN DES REGLEMENTS FEDERAUX RELATIFS AUX NORMES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS | 71 |
| G. LA COMMISSION DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DES METIERS DU SPORT | 72 |

**LA VIOLENCE ET LE SPORT
LE SPORT CONTRE LA VIOLENCE**

PREFACE

Violence, racism, hooliganisme, débordements, mort de spectateurs, mort de supporters, ... de terribles images que les médias ont portées au bout du monde, ont entaché, depuis déjà très longtemps, l'image du sport. Récemment encore, les événements survenus en Italie montrent l'actualité de cette question.

Quand le CNAPS a été saisi d'un tel sujet, il a choisi de faire appel à une vingtaine d'experts qui ont été auditionnés par la commission de suivi de l'observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport (environ 30 experts), au titre du mouvement sportif et des arbitres, de l'université, de la police, des collectivités locales et des médias. Leur constat a été précis et sans complaisance et il peut se résumer de la manière suivante :

- Il est important d'établir une distinction entre le sport qui se voit ou sport-spectacle et le sport qui se pratique et qui concerne beaucoup plus de disciplines.
- Dans le sport qui se voit, il y a un problème caractéristique et récurrent du football qui se nourrit aussi de sa médiatisation. Les grandes manifestations de football deviennent des lieux spécifiques de débordements identitaires et de transgression qui, pour certains groupes, sont d'autant plus recherchés qu'ils apparaissent à l'écran. Aucun autre sport ne vit avec autant d'intensité le phénomène. Cela est apparu très clairement au moment de la Coupe du Monde de Rugby qui s'est déroulée sans aucun incident et avec très peu d'encadrement policier.
- Dans le sport qui se pratique et qui concerne beaucoup plus de manifestations et de sportifs, notamment amateurs, la violence peut également exister, dans les relations de groupes, dans les relations entre joueurs et entraîneurs, mais elle est incomparablement plus faible que celle qui est ressentie, selon les enquêtes, en milieu scolaire et elle a tendance à régresser. Lorsqu'elle existe, elle est principalement le fait de sportifs masculins et de seniors.
- Globalement, il n'y a jamais eu autant de prises de conscience et autant de volonté de réagir à la violence. Selon les milieux policiers interrogés, le seuil de tolérance est de plus en plus faible et les mesures de plus en plus nombreuses.
- Un acteur important pour prévenir et endiguer la violence est la collectivité locale : par son action de proximité, par le contrôle social exercé, et les moyens coercitifs par rapport

aux éducateurs ou en matière financière, elle peut donner un contexte plus strict et plus permanent pour le respect des règles.

Ces premières pistes de travail ont conduit aussi à s'interroger assez profondément sur **le rôle de l'éducation**. On trouve dans certains sports, comme les sports de combat, une minutieuse éducation qui conduit à respecter l'adversaire, à éviter les coups interdits parce qu'ils sont dangereux, et à obtenir la victoire en vertu d'un strict protocole. Or, toute la vie d'un individu est conditionnée par ce qu'il reçoit comme règles du jeu au moment de sa jeunesse et qui lui permettent de passer avec la société un contrat de citoyen. Le groupe de travail a donc été conduit à utiliser la notion de contrat social pour la pratique sportive, celle-ci étant également un apprentissage de la vie en société.

L'objectivité des intervenants et des auteurs des contributions qui figurent dans le présent rapport a permis, d'une part, que l'on ne sous-estime pas les phénomènes de violence dans le sport, d'autre part, que l'on puisse relativiser leur étendue par rapport à l'ensemble des pratiques sportives et à l'ensemble des pratiques de groupes.

Elle a aussi conduit à s'interroger sur le rôle du sport dans la prévention de la violence et de l'agressivité ou dans sa réduction, sans considérer qu'il s'agissait d'une réponse unique à des phénomènes de société. Mais il a été retenu, à travers les expériences exposées, que le sport pouvait apprendre à négocier, à établir des règles pour une victoire méritée, à apprendre à concourir de façon pacifique et que, de ce point de vue, il était une éducation irremplaçable.

Les représentants de la presse se sont courageusement exprimés pour dire leur inquiétude quant au voyeurisme qui naissait à partir des déviations du spectacle sportif. Ils ont souhaité « refaire le match » pour que n'apparaisse pas seulement ce que dénonce Michel PLATINI, à savoir la recherche du spectaculaire à travers la relation du sport et de l'argent. Une des propositions du rapport souhaite, qu'à des heures de grande écoute, des messages éducatifs permettent « d'agir sur l'image et d'agir par l'image ». Des initiatives locales fonctionnent sur ce modèle. Ne pourrait-on les transformer en initiative nationale ?

La Ligue de Football Professionnel (LFP) vient de publier un document « le football professionnel contre la violence » dans lequel elle fait elle-même un certain nombre de propositions.

Ce thème de la violence dans le sport n'est pas purement français, l'actualité transalpine en témoigne. C'est pourquoi des exemples sont donnés sur les constats et propositions d'autres pays. Il est également souhaitable que les initiatives européennes, à travers le Livre Blanc sur le sport et dans le cadre de la future présidence française de 2008, puissent apporter des réponses communes sur ce difficile sujet.

Nous espérons que le travail accompli par le CNAPS pourra être versé au débat.

Edwige AVICE
Présidente du CNAPS

INTRODUCTION

La thématique, au demeurant fort complexe, sera traitée à partir de deux « entrées » principales :

- ❑ La violence dans le sport.
- ❑ Le sport comme outil éducatif contre la violence.

La violence est un fait de société. Dans un ouvrage récent, Evelyne Pewzner note que « le monde d'aujourd'hui n'est probablement pas plus violent que le monde d'hier, mais sans doute l'est-il autrement » (1). La violence sur les personnes, sur les biens, les expressions publiques ou privées de la violence, la violence symbolique (qui nourrit même certaines expérimentations artistiques, par exemple !), les injures racistes, les incivilités, les agressions verbales ou gestuelles, et l'on pourrait prolonger l'énumération, envahissent le quotidien et les médias s'en font largement l'écho.

Le sport lui-même est le théâtre de ces exactions dans la mesure où il est partie intégrante de la société. Les tentatives d'explication sont multiples et parfois même contradictoires. Elles peuvent être plus ou moins argumentées. Elles sont parfois teintées de manichéisme, distribuant ainsi des bons et des mauvais points, tournant alors au préjugé sommaire. Il importe de définir une toute autre méthode d'analyse. Encore faut-il se donner la peine, au titre d'une tâche de départ, d'en définir les formes, les occasions ou les contextes, l'origine, l'intensité et les conséquences aussi, en rompant avec des diagnostics - et des solutions - trop simplistes. Conjointement, il est indispensable de dégager des pistes d'intervention en appréciant la latitude d'action dont disposent les institutions, toutes les instances et chacune d'elles, concernées par la question.

Le Rapport du Conseil National des Activités Physiques et Sportives 2007 lui consacre sa thématique annuelle. Au mois de décembre 2006, le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Monsieur Jean-François LAMOUR, s'était entretenu avec Madame Edwige AVICE, Présidente du CNAPS, de la nécessité d'établir un bilan exploratoire sur cette difficile question... d'actualité. Actualité d'ailleurs toute relative, puisque, ainsi que le note le rapport de la Commission des affaires culturelles du Sénat sur les associations de supporters, citant Allen GUTTMANN, « au Vème et VIème siècles à Constantinople, les spectateurs des courses de chars ont déclenché des manifestations de violence si impressionnantes, qu'en comparaison, les émeutes contemporaines paraissent pacifiques ». On se souvient du « terrible après-match » PSG - Hapoël Tel-Aviv de la fin du mois de novembre 2006 : « un mort et un blessé lors de violentes échauffourées police-supporters ».

Interviewé à ce propos, Patrick MIGNON (responsable du laboratoire de Sociologie de l'INSEP) soulignait : « **Le football refuse d'entendre qu'il est un phénomène social et se retranche derrière le mythe de la fête sportive** » (2).

Loin d'être isolé cet incident n'est que l'un parmi une longue suite d'actes de violence qui ont émaillé la saison 2006-2007 et ont culminé avec les récents et très graves événements survenus en Italie. Ceux-ci montrent que cette question reste toujours d'actualité, malgré les efforts du nouveau président de l'UEFA, le Français Michel PLATINI, et leur résonance est européenne, sinon mondiale.

En d'autres termes, et pour le sport d'une façon générale, il s'agit de comprendre qu'un phénomène social de ce type côtoie nécessairement les risques et formes de violences observables dans la société. En outre le sport, comme pratique ou comme spectacle, est un lieu privilégié d'expression des identités individuelles et/ou collectives. C'est sans doute le principal support de ces constructions identitaires dans une société traversée par des flux migratoires de populations d'une mobilité grandissante. Ces expressions, voire **ces revendications identitaires**, se font et se défont dans la compétition sportive qui met en présence des athlètes, adversaires du moment, des équipes de clubs, des équipes nationales. Le non-respect des règles, des sanctions sportives qui vont être vécues comme injustes, une agressivité mal contenue peuvent avoir des conséquences négatives et engendrer des faits de violence qui deviennent difficilement contrôlables.

Cependant, c'est l'apprentissage de ces mêmes règles, l'acceptation de la sanction prononcée par l'arbitre, une agressivité contenue dans les limites de la culture sportive, par exemple, en bref, l'éducation au sport et l'éducation sportive, qui restent le meilleur rempart à la violence du terrain.

L'acceptation de la règle, en première instance, est fondatrice d'un *contrat social* établi dans et par la rencontre sportive. La règle correspond aux termes du contrat liant les parties en présence. Le sport procède de l'obligation de communiquer, d'échanger, de se mesurer loyalement sur un plan ludique, suscitant ainsi plaisir, émotion et émulation.

La matrice du contrat social éclaire l'*essentiel* de la culture sportive même si, aujourd'hui, l'individualisme sportif ou l'attrait solitaire pour la nature sont des tendances bien affirmées. De même, le sport professionnel, le sport-spectacle, dans la plupart de leurs expressions, sont définis par le même principe cardinal. L'argent n'est pas tout, et tôt ou tard, ce principe de réalité se rappelle à la collectivité. La lutte contre le dopage, assimilable à un fait de violence symbolique et physique, en est une illustration. D'ailleurs le besoin qu'éprouvent les repent(e)s du dopage de se confesser publiquement, de faire acte de contrition et de présenter des excuses publiques est bien la marque de la force à la fois psychique et morale, du lien contractuel. **On ne saurait nier longtemps la valeur du contrat social sur lequel se définit l'engagement sportif.**

La Commission du suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport a été saisie pour coordonner ce travail. Un groupe de pilotage a été constitué et il a permis de programmer une série de réunions au cours desquelles ont été entendues des personnalités ressources et des experts appartenant à différents milieux sportifs ou socioprofessionnels. Dans le prolongement des analyses et des débats qui seront consignés dans cette partie thématique du rapport, il conviendra de dégager quelques propositions concrètes. Ajoutons que certaines propositions ont été largement ébauchées, précisées à l'occasion des échanges fructueux engagés à la suite des communications.

Le plan général adopté pour l'étude nous a amenés, à la suite de ces travaux, à considérer qu'il fallait, dès lors que l'on parlait de sport et violence, traiter trois aspects de ce problème, qui bien évidemment ne sont pas cloisonnés de manière étanche, mais au contraire interagissent les uns sur les autres, relèvent de **trois approches différentes**, et surtout nécessitent des traitements totalement différents.

Ces trois approches sont :

- la violence dans le sport qui se voit ou plutôt se regarde ;
- la violence dans la pratique sportive elle-même ;
- le sport comme moyen de lutte contre la violence en général.

La commission a estimé qu'il ne lui appartenait pas, dans le cadre de ce rapport, de traiter de certains aspects de la violence, telles les violences sexuelles ou les maltraitances à enfant. Non pas parce qu'elles ne touchent pas le milieu sportif, des exemples récents sont là pour nous prouver le contraire, mais parce qu'il s'agit d'un problème plus général, qui dépasse largement le cadre de la seule pratique sportive.

On peut considérer que les travaux de Norbert ELIAS et Eric DUNNING ont proposé un premier cadre d'analyse pour les phénomènes de violence dans le sport. Dans un ouvrage connu (3), s'appuyant sur les thèses générales du premier nommé, l'évolution historique du sport est comprise sous l'angle d'un *processus de civilisation* qui se caractérise par la neutralisation et/ou l'évacuation de la violence (le premier « football », la boxe, etc.) et du sang versé, au moyen de l'édification de règles de plus en plus précises. Ces règles visent à réduire la violence tout en développant une éthique de la loyauté entre participants. Les deux auteurs ont également analysé le comportement du public, celui des groupes de supporters et en particulier des supporters violents. La problématique de l'identité – individuelle et/ou collective – est un point jugé particulièrement important pour éclairer ce phénomène de violence caractérisée qui ne se limite pas à la période contemporaine.

Aujourd'hui, la question de la violence associée au fait sportif est plus que jamais d'actualité. Citons, plusieurs éclairages d'experts proposés lors de la 4ème conférence de l'Association Européenne de Sociologie du Sport (EASS) qui s'est tenue au printemps 2007 à l'université de Munster (Allemagne). Lors de ce congrès, ont été exposés des travaux se rapportant aux phénomènes de violence dans le sport. L'éventail des études recoupe assez précisément les préoccupations du CNAPS et il confirme, si besoin était, que la question dépasse largement nos frontières et qu'elle ne se limite pas au football. Donnons trois illustrations.

Deux universitaires grecs, K. KOUKOURIS et T. STAVROS, ont enquêté sur le basket-ball de haut niveau en interrogeant 16 arbitres opérant dans le championnat national et pour des matches internationaux. «Le basket est l'otage d'intérêts personnels et il est utilisé comme moyen de pression au service d'autres buts». La théorie de la Frustration-Agression permet d'éclairer la plupart des faits de violence. Au niveau des supporters, les jeunes gens sont rendus plus agressifs par le sous-emploi et la réprobation familiale. Ils projettent leur frustration sur les terrains de sport spectacle. Les incivilités entre supporters d'équipes

adverses, les insultes vers les joueurs ou la ville de l'adversaire, les jets de projectiles et la perturbation des matches sont devenus une caractéristique du basket de haut niveau, en Grèce.

Une autre analyse est proposée par Ales SECOT, universitaire tchèque. Il s'intéresse aux comportements violents et agressifs en sport, et en esquisse un état des lieux. La médiatisation du sport de haut niveau peut être considérée comme favorisant un possible mécanisme de compensation de l'agressivité humaine. Le sport contribue-t-il à l'évacuation de l'agressivité ou, au contraire, la stimulation de l'agressivité ? La question n'est pas nouvelle, mais on doit clairement distinguer les situations, et/ou les faits. Dans la pratique de haut niveau, on ne peut pas confondre une agressivité « instrumentale » (caractéristique de tel ou tel sport) et une agressivité « non instrumentale » (et condamnable comme telle). La seconde forme est transgressive, par rapport aux règles du sport. Selon Ales SECOT, on peut identifier ainsi 4 types de base de la violence : le contact physique brutal, une violence qui s'exerce aux limites du licite, une violence semi-criminelle, une violence délibérément criminelle. Du côté des supporters, l'auteur identifie 3 formes de groupes : les spectateurs, les supporters, les hooligans (« sports spectators, sports fans, hooligans »).

Dernière étude, à titre d'illustration supplémentaire, la recherche proposée par J. JANSSENS et M. FRELIER, 2 chercheurs hollandais. Ils s'intéressent aux tensions entre Hollandais de naissance et immigrés (« natives vs. Migrants ») dans le cadre du football. Ces tensions peuvent parfois s'intensifier et déboucher sur une rivalité qui est loin d'être saine. En 1998, une étude conduite dans l'un des districts de football des Pays-Bas a permis de dégager des constats de portée générale. Le déroulement des matches a été observé, les procédures disciplinaires analysées et les arbitres interrogés. Les clubs regroupant des immigrés sont 4 à 5 fois plus fréquemment concernés par des suspensions de matches que les autres clubs. En outre, la plupart des arbitres ont été confrontés à de plus sérieux problèmes dans ce type de circonstances. On constate des différences de perception du jeu et de l'application des règles. Les équipes de migrants sont plus souvent coupables d'avoir opéré des agressions sur le terrain. Toutefois, l'enquête de 1998 montre également que la façon de restituer ces rencontres qui donnent lieu à incidents est mal faite, et que telle ou telle conduite d'agression n'est souvent qu'une réaction, une « réponse » à de la discrimination. Les deux chercheurs viennent d'engager une nouvelle enquête, sur le district de Rotterdam-La Haye, pour vérifier ce qui a pu changer en une dizaine d'années, compte tenu de certains événements récents qui ont pu attiser les tensions sociales au sein de la population hollandaise.

Des sports qui se regardent, des sports qui se pratiquent et des solutions entrevues...

Jean-Paul CALLEDE,
Président de la Commission de suivi de
l'observatoire des activités physiques,
des pratiques sportives et des métiers
du sport

La violence dans le sport

Les principales approches du (ou des) phénomène(s) de violence lié(s) au sport : le sport qui se regarde par rapport au sport qui se pratique.



1) Le sport qui se regarde

C'est cet aspect qui est de loin le plus médiatisé car il concerne le sport-spectacle et tout particulièrement le premier d'entre eux, le football. Il est également celui qui a donné lieu aux faits les plus graves, puisque le nombre des victimes de cette violence dans les stades se compte par centaines de morts sur une vingtaine d'années, pour la seule Europe, si l'on ne remonte qu'au drame du Heysel en 1985. Le rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat, dont les rapporteurs sont les sénateurs Bernard MURAT et Pierre MARTIN, s'est spécifiquement penché sur cet aspect du problème.



A. Les constats :

Dans un article récent (trad. fr. 2000), **Eric DUNNING** s'intéresse aux interprétations fournies sur le hooliganisme (4). « En Grande-Bretagne, **cinq principales causes du hooliganisme** ont été proposées ». Ces tentatives d'explications sont, en partie au moins, en contradiction les unes avec les autres :

- La consommation exagérée d'alcool serait la cause du hooliganisme. Or les supporters qui boivent ne se battent pas forcément, et certains leaders de groupes « extrêmes » disent ne jamais boire afin d'être efficaces dans le commandement du groupe.
- Une connexion indirecte se retrouverait entre la capacité à « tenir la bière » et la capacité à combattre : les deux attributs du « vrai mec », note E. DUNNING.
- Pour certains milieux politiques, le chômage serait producteur du hooliganisme. L'hypothèse est invalidée pour des conjonctures caractérisées (1930, 1960) et par l'environnement socio-économique variable selon les clubs alors que tous ont « leurs » hooligans. « On peut néanmoins dire que le chômage est une cause indirecte du hooliganisme, dans la mesure où il est l'un des éléments d'un ensemble de facteurs qui permet aux normes de la masculinité agressive de se perpétuer ».
- Une autre explication, également relayée par certaines tendances politiques, met en avant l'abondance et la société d'abondance, se prolongeant parfois par une explication formulée en termes de « laxisme » et de « permissivité » de la société.
- Auquel cas, le hooliganisme serait l'activité des générations du *too much, too soon* (« trop, et trop tôt »). Or les statistiques démontrent que les hooligans recrutent dans les différents niveaux de la hiérarchie des classes sociales, même si « les rangs des travailleurs moyennement et non qualifiés » sont les plus fournis. Par ailleurs, la

surveillance exercée par la police, les contrôles de plus en plus stricts infirment ladite impression de « laxisme ».

Ces thèses sont partielles, en partie contradictoires si on les compare, et, selon Dunning, le processus de génération de ce type de violence est à rechercher ailleurs et autrement.

Patrick MIGNON, responsable du Laboratoire de Sociologie du Sport de l'INSEP, aborde la question de la violence dans le football en développant un argumentaire en 5 points :

- Quels sont les points communs entre football amateur et football professionnel ? Si l'on veut expliquer pourquoi les amateurs sont amenés à avoir des comportements violents, il faut analyser le mécanisme de transfert qui s'opère au vu du football professionnel. Le sport professionnel est un type d'organisation dont la régularité permet un « supporterisme » qui s'inscrit dans un cadre précis. La séparation des rôles (joueurs/ spectateurs) est nettement marquée. Le « supporterisme » s'inscrit dans la durée. Il construit une « histoire ».
- Pourquoi le football ? Le football professionnel est un sport sans médiation. Conjointement, il intéresse beaucoup de monde. Il est implanté sur l'ensemble du territoire national depuis 80 ans. Le dispositif du football va permettre à une partie du public (consommateur de spectacles) de se transformer en acteur(s) grâce aux médias (télévision, presse écrite).
- Le « supporterisme », les ultra, les hooligans ambitionnent de vouloir être « les meilleurs supporters » et de « faire parler d'eux » (au sein du club ou du stade, et par rapport aux clubs adverses). De fait leur activité va se « rationaliser » (objectifs à atteindre, division du travail, reconnaissance des compétences, etc.). C'est un monde social » dans lequel des individus entrent, restent et font une carrière (il faut faire ses preuves pour monter dans la hiérarchie du groupe). Il est nécessaire de mettre en relation la violence avec toutes ces logiques.
- On peut distinguer deux grandes logiques concernant le rapport à la violence : une position intransigeante, selon laquelle, pour les dirigeants du football, il n'existe aucun compromis possible, compte tenu de la radicalité de l'activité qui caractérise le « supporterisme » violent ; la logique d'expression des ultra, qui se considèrent comme l'avant-garde par rapport à l'ensemble des supporters. Ils ont un vocabulaire très « politique », recherchent « le rapport de force » et entendent affirmer leur « autonomie ».
- Les possibles régulations du phénomène. En tant que secteur économique, le football est mis en danger par la violence. Les clubs, les collectivités locales et même les usagers (spectateurs fidèles à un club) essayent d'intervenir dans cette régulation.

Plusieurs intervenants indiquent que le sport fait partie d'un monde social dans lequel la violence est généralisée. Pour autant, l'opinion publique ne saurait pardonner la violence qui s'exprime dans des lieux de convivialité et d'émotion positive comme peuvent le matérialiser un stade, une rencontre sportive. Selon P. MIGNON, le football spectacle est devenu le prétexte à autre chose que le sport proprement dit. Il est un lieu de construction des

identités masculines et il fait intervenir à ce propos la question du « territoire ». Sa médiatisation tend à renforcer les images et les mécanismes identitaires. Les tribunes du stade, qui rassemblent des groupes divers, deviennent une « tribune » pour manifester ce type d'engagement collectif.

Patrick LACLEMENCE, commandant d'une Compagnie Républicaine de Sécurité est également docteur ès Lettres et sciences humaines et auteur d'une thèse soutenue sur la question des relations entre football et violence. Il rappelle le paradoxe de Tocqueville : on vit dans un monde où l'échange n'a jamais été aussi important, et pourtant, la société est très individualiste. « Plus un phénomène diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable ». La question de départ est sans doute de savoir avec certitude s'il y a aujourd'hui plus ou moins de violence, dans ce monde d'échange, que dans les décennies ou les siècles antérieurs. Il faudrait se poser une question analogue à propos du sport.

En limitant l'analyse au football professionnel, pour lui, « l'apothéose de la violence » dans le football a eu lieu en 1985, avec le drame du Heysel. On a constaté à ce moment-là une prise de conscience générale et pourtant, **à l'échelle de l'Europe, on s'est privé d'un combat communautaire** qui aurait pu être mené conjointement par tous les pays.



Le sport est sûrement le meilleur moyen de faire prendre conscience de la règle, et de remonter de la règle à la morale, car la « traduction sportive » de ces aspects est compréhensible par chacun. Toutefois, le football – en tant que sport-spectacle mettant en scène des clubs dans les championnats nationaux ou internationaux – est un point d'agrégation des identités collectives. A ce titre, il produit des tensions et des oppositions qui engendrent des phénomènes de violence. **La violence autour du football est un phénomène caractéristique.** Il y a des individus, des groupes dont l'une des préoccupations est de « vomir leur haine envers une société qui perd le goût du risque ». Les matches sont pour eux comme un point de ralliement.

Dans un livre, qui résulte de sa thèse de sociologie, l'auteur a étudié de façon précise la montée de ce type de comportement déviant. Il a explicité les notions de « dédoublement » du public et de « doublure », qui permettent de distinguer plusieurs publics (du football), allant du spectateur, voire du supporter au « casseur » qui se caractérise avec un niveau et des formes de violence spécifiques. Le sport-spectacle, qui bénéficie d'une couverture médiatique conséquente, et en particulier le football, « agrège ce type de bandes. Il s'agit d'une question qui relève non plus directement du sport, mais du maintien de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens.

Le commissaire Divisionnaire **Hervé LAFRANQUE** (DIGES¹), en présentant le rôle de celle-ci dans le traitement des problèmes de sécurité qui vont se poser lors de l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby, fait remarquer qu'on retrouve les auteurs d'incivilités autant au sein des enceintes sportives qu'aux alentours de celles-ci, en relation plus ou moins directe avec la manifestation (extrémisme ou risque d'attentat terroriste).

¹ Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs

Il rappelle que les débordements autour des manifestations de rugby restent circonscrits, sans ultra violence, et qu'il y a environ 3 fois moins de forces de l'ordre mobilisées pour une rencontre de rugby, que pour un match de football. Par exemple à Lyon lors du dernier match joué contre les « all blacks » **une seule compagnie de CRS** a été dépêchée sur les lieux, alors que l'on en compte jusqu'à 16 pour un match de football « sensible ». De plus, il n'y a pas dissociation des supporters dans un stade de rugby, « ceci faisant partie des valeurs qui imprègnent le public ».

Sur le point de boucler le présent rapport, et la Coupe du Monde de rugby étant achevée, force est de constater que le(s) public(s) de rugby garde(nt) une convivialité et une fraternité par le sport, exemplaires.

Le rapport précité du Sénat, analysant la « culture supporter » remarque que « le phénomène supporter ne pouvait être résumé à ces seules dérives violentes. En effet :

- Les divergences de comportement constatées entre les supporters relèvent de réelles différences dans les modes d'organisation des associations de supporters ;
- L'encadrement supporter dépasse le strict cadre des stades et constitue un mode de socialisation important pour certains groupes, notamment les plus jeunes ; (Christian **BROMBERGER** estime que les groupes de supporters, notamment ultra semblent pouvoir jouer un rôle de « **bachellerie** » (au sens moyenâgeux du terme) où s'expérimentent de façon tâtonnante et marginale, des formes de socialisation, qui étaient prises en charge jadis, par les grands appareils (religieux, politiques, syndicaux) sous la houlette d'adultes).
- La violence réelle dans les stades a semblé finalement moins forte que celle ressentie et ritualisée sous formes gestuelles ou verbales.

Il paraît important de rappeler quelques thèmes traités à l'occasion du congrès réuni à Munster (Allemagne) au mois de juin dernier.

B. Les remèdes

a. La prévention et la répression

Pour le compte du ministère en charge des sports, Jean Patrick PIERRE (Bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources, DSB1), présente les différentes actions, qui relèvent à la fois du domaine de l'éducation et de la prévention, mais aussi de mesures législatives et réglementaires destinées à lutter contre toutes les dérives, violentes ou à caractère raciste.

Concernant le cadre législatif et réglementaire :

Plusieurs mesures ont été introduites par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure (art L332-15 du Code du sport) et par la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (art. L332-16 du Code du sport).

Elles concernent d'abord les personnes ayant fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'accès aux stades. Elles concernent ensuite la possibilité pour les préfets de départements de prononcer des mesures d'interdiction administrative d'accès aux stades, d'une durée maximum de trois mois, pour mettre fin à la présence des supporters au comportement violent, et notamment xénophobe, lors du déroulement de rencontres sportives ou bien de la retransmission en public de celles-ci. Cette mesure peut s'accompagner d'une obligation de se présenter aux convocations d'une autorité ou d'une personne qualifiée.

Le décret n°2005-307 du 24 mars 2005 fixe les conditions dans lesquelles les agents de sécurité privée et les « stadiers » doivent être agréés par le préfet afin de pouvoir effectuer des palpations de sécurité, à l'occasion de manifestations sportives rassemblant plus de 1500 spectateurs. L'agrément préfectoral permet d'encadrer ces mesures de contrôle et de les entourer des garanties nécessaires.

Enfin, la loi du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives (JO n°155 du 6 juillet 2006) introduit les dispositions suivantes :

- la possibilité pour les fédérations d'être assistées, dans le cadre de leurs actions de prévention des violences à l'occasion de manifestations sportives à caractère amateur, par des membres de la réserve civile de la police nationale ;
- des précisions relatives à l'obligation pour les personnes condamnées à une interdiction judiciaire de stade, de se présenter aux convocations de l'autorité compétente ;
- la communication aux fédérations et associations de supporters de l'identité des personnes ayant fait l'objet d'une interdiction administrative de stade ;
- la possibilité de dissolution d'associations de supporters, dont les membres auraient commis des actes répétés constitutifs de dégradations de biens, de violence sur les personnes ou d'incitation à la haine ou à la discrimination contre des personnes, en raison de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur sexe ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion

- déterminée (après avis de la commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives, avec 2 personnes nommées par le MSJS) ;
- l'obligation pour les organisateurs de manifestations sportives de s'assurer du bon état de fonctionnement du système de vidéosurveillance.

Le rapport d'information du Sénat, n° 467 du 26 septembre 2007, fait au nom de la Commission des affaires culturelles sur les associations de supporters, propose une aggravation des sanctions avec l'instauration de peines plancher d'interdictions judiciaires de stade de 3 ans et la possibilité de porter les interdictions administratives de stade à une année entière. Il propose également la mise en place de policiers référents dans tous les clubs à risques et la création d'un fichier européen commun des interdits de stade, mais aussi un renforcement du dialogue avec les associations de supporters et la valorisation des bonnes pratiques en la matière.



Le ministère participe enfin aux travaux de la « Convention Européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matches de football », entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1985 et à laquelle adhèrent 47 États européens. Parmi les travaux conduits, on peut citer :

- 1- **La charte pilote des supporters** élaborée en collaboration avec des associations de supporters de plusieurs pays, qui a permis de développer des relations au niveau européen entre des supporters de clubs de football, formalisant ainsi, la prise de conscience qui s'est opérée dans un climat de nécessaires échanges entre les représentants de différentes nations, notamment lors du colloque de Rennes de 2007.
- 2- **La lutte contre le racisme et l'antisémitisme** à travers le réseau européen (FARE), ainsi que de nombreuses initiatives exemplaires parallèles à ce dispositif qui ont vu le jour et qui ont essaimé.
- 3- **Les Recommandations**, de la Convention qui permettent d'orienter les actions nationales et d'étayer la réflexion. Elles ont été, également à la source de réalisations de fiches pratiques, (stadiers, liste des objets interdits dans les stades, relations avec les médias, etc...).
- 4- **Le rapport national** permet de comparer les organisations et initiatives nationales des pays représentés, notamment, en matière de réglementation, de circulation des informations, de relations transversales interministérielles.

Une convention tripartite a notamment été signée entre le ministère, la Fédération Française de Football (FFF) et la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) pour mener des actions de lutte contre le racisme. L'observatoire national des comportements dans le football, auquel sont associés également les ministères de l'Intérieur et de la Justice permet quant à lui de disposer de données statistiques fiables sur ces phénomènes et d'ébaucher des réponses.

Le ministère soutient les initiatives s'inscrivant dans une démarche de lutte contre les incivilités et la violence dans les stades. Une convention signée, en 2007, avec la Fédération des Associations de Supporters du Football Français (FASFF), permet de financer des

actions de prévention et de sensibilisation à caractère éducatif en direction de jeunes supporters, (à titre d'exemple : l'action « Graine de supporters » menée en partenariat avec la Fondation du sport)

La Ligue de Football Professionnel (LFP), qui constate que les incidents ont diminué à l'intérieur des stades de 12% depuis 2003/2004, et même 40% si l'on fait abstraction du PSG, note que le dépôt de plaintes est devenu systématique et que les sanctions ont été aggravées, notamment avec la prononciation de matches à huis-clos. Elle souhaite poursuivre cet effort en renforçant le dialogue avec les associations de supporters qui sont représentées au CNMSA, et par le biais de campagnes d'éducation en leur direction ainsi que l'établissement d'un protocole opérationnel d'encadrement des déplacements des supporters. Elle propose 7 mesures pour endiguer la violence, allant de l'interruption des matches pour des motifs d'ordre public, à des programmations adaptées des horaires des matches à risques et à des expériences de billetterie nominative.

Une solution « à l'anglaise », consistant à rendre le coût d'entrée au stade prohibitif, ne paraît à aucun des intervenants comme susceptible de trouver un écho dans notre pays. On peut d'ailleurs remarquer que cette « solution » ne résout en rien le problème. Elle consiste simplement à reporter la violence du stade vers d'autres zones urbaines. Un exemple récent, a d'ailleurs montré que des groupes « ultra » se sont donnés rendez-vous dans une ville extérieure pour se mesurer dans un « combat », dont d'ailleurs les règles avaient été soigneusement fixées entre eux au préalable...

Dans la perspective de l'organisation en 2008 de la coupe d'Europe de football, la Suisse prend des mesures similaires pour lutter contre les spectateurs violents. Dans un article publié en janvier dernier dans la Revue Européenne de Management du sport par Dominique MALATESTA, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse) et son collègue Christophe JACCOUD (9), rappellent la création de groupes de travail « violence dans le sport » et « extrémisme de droite », qui proposent :

- un appel à fixer une législation appropriée, dans la mesure où la conduite à tenir face au hooliganisme est un domaine encore peu réglementé ;
- une recommandation ferme à développer la prévention pour influencer le comportement des supporters ;
- l'opportunité de mesures pénales à l'encontre du port de symboles et d'associations ayant un caractère discriminatoire ;
- le renforcement du travail de sensibilisation au thème du racisme et de la xénophobie.

Ils remarquent pour conclure « qu'il y a aujourd'hui en Suisse une prise de conscience qui tient à énoncer que le football produit des débordements en général. Cette conversion progressive des stades en espaces du risque a été appréhendée comme une menace qui a stimulé une dynamique de régulation dont la flèche est clairement orientée dans le sens d'une répression accrue du supportérisme violent. Cette analyse de la loi suisse montre l'effacement de l'inquiétude et de l'interdit que représentent l'extrémisme de droite et le racisme en tant qu'opinions publiquement affichées, leur force dissociative étant d'abord rapportée à leur

force de nuisance à l'ordre public. Les auteurs font remarquer en dernier lieu que le comportement régulièrement observé, de « supporters » poussant des cris de singe ou lançant des bananes en direction des joueurs de couleur, ne tombe pas sous le coup des nouvelles dispositions de la loi... »

Cependant, une ébauche de réponse à ce problème, en termes de prévention et de répression, est explicitée par les auteurs eux-mêmes dans la conclusion de leur enquête. D'une part, « la faible perception (et sensibilisation) au problème du racisme dans le sport » dont font preuve les clubs et organisations fédérales doit être publiquement condamnée. D'autre part, « l'ambivalence des clubs et de leurs responsables face aux mesures à prendre » **impose à la puissance publique d'exercer un droit de contrainte en cas de défection des autorités fédérales du sport.**

b. L'information et les moyens d'information. Rôle(s) et responsabilité(s) des médias.

Relater l'événement. Relater des faits. **Alain VERNON**, journaliste à France Télévisions a présenté, en guise d'introduction, un film de quelques minutes qui rassemble des faits de violence qui accompagnent le sport-spectacle. Les premières séquences se rapportent au drame du Heysel (mai 1985). Il a rappelé une évidence : « le spectacle du foot génère de la violence » mais le film montre tout de même que **d'autres disciplines sont concernées**. Un débat s'est



engagé ensuite avec les membres de la commission du CNAPS. Les images, qui sont montrées à la télévision, relèvent du fait divers et de la spectacularisation du sport. Peut-être d'un certain voyeurisme, également, et de telles images peuvent être contagieuses du fait de leur diffusion... Par ailleurs, on nous dit, en ce début de XXI^e siècle, que les derniers territoires à conquérir sont dans le sport. C'est pour cela que des grands entrepreneurs ou des capitaines d'industrie s'intéressent au sport de haut niveau. Ils sont en même temps à la direction des chaînes de télévision. Les médias sont tenus par les grands groupes.

Les journalistes sont en quelque sorte les otages de ce dispositif. On n'a pas les moyens, à la télévision, de passer les messages qui se rapportent aux valeurs du sport. Le journaliste, l'équipe de rédaction sont soumis aux impératifs de la marchandisation du sport. Tout un travail de base, qui serait utile, n'a pas d'écho auprès des médias et de ceux qui les dirigent.

Il doit être possible « d'agir sur l'image et d'agir par l'image ». Cela supposerait que des moyens soient donnés, de **montrer à la télévision, sur des chaînes généralistes et à des heures de grande écoute (20 heures, 20 heures 30...), des messages éducatifs** (par exemple à travers des rubriques à intégrer au sein d'émissions existantes, spécialisées ou non). **Il y a une réalité éducative du sport qui mérite d'être réaffirmée**. Il existe des initiatives locales intéressantes. Il faudrait pouvoir reprendre ces aspects sous la forme de messages brefs mais répétés, susceptibles d'avoir un impact bénéfique sur les comportements.

Si le rapport du CNAPS doit déboucher sur des propositions concrètes, l'échange de vues a permis de préciser deux points.

- Une première ouverture peut être envisagée. Il s'agirait de réunir autour d'une table, entre autres, les grands patrons (comme Bouygues, Lagardère...), le CSA, les journalistes de sport et des personnalités du monde sportif, le Ministère, afin de **mettre au point des messages à destination d'un public élargi.**
- En outre, à propos des championnats de football professionnel, il serait utile que les rédactions puissent donner **le classement du fair-play** des clubs professionnels. Pourquoi ne pas **tenir compte de ce classement dans la répartition des droits de télévision, ou sous forme d'une bonification ou de retraits de points, en fin de saison?** Aujourd'hui, la course à la performance dénature totalement le traitement de la violence.

Il est à noter que, pour la première fois, un point a été retiré au classement de la L2, il y a quelques semaines, à une équipe (Bastia) du fait de problèmes générés par ses spectateurs, un joueur de l'équipe adverse (Libourne – Saint-Seurin) ayant fait l'objet d'injures racistes. Le cas évoqué est très significatif de la volonté commune des acteurs de lutter contre ces phénomènes. En effet, l'ensemble des commissions réunies dans le cadre de cette affaire (Fédération Française de Football, Ligue de Football Professionnel) ont pris des décisions communes, notamment pour ce qui est des sanctions.

Par ailleurs, on a récemment pu se rendre compte de l'ampleur que pouvaient prendre les agissements de supporters violents, particulièrement en Italie. En effet, la mort d'un tifoso du club de la Lazio de Rome au cours d'une rixe, qui s'est déroulée au mois de novembre en marge d'un match du championnat italien de première division (Série A), a provoqué des émeutes dans l'ensemble du pays, ce qui a entraîné l'annulation de tous les matches de Série B et C de la péninsule.

Dans ce contexte, où les autorités italiennes sont jugées trop laxistes² dans leur traitement des problèmes dans le football, on mesure toute **l'importance d'une réaffirmation du rôle des autorités et du nécessaire cadrage législatif pour prévenir ce genre d'événements.**

Très récemment, c'est Bruxelles qui s'est emparé du dossier, et Franco FRATTINI, Vice-Président de la Commission en charge de la Justice à la Commission Européenne, a annoncé aux côtés de Michel PLATINI, Président de l'UEFA, la création de brigades de police spécialisées dans ces problèmes de violence autour du football. Il a déclaré vouloir « *mettre en place des unités spéciales prêtes à intervenir dans le cadre de manifestations sportives. Il faut aller vers une police européenne des sports. Nous allons accorder une aide financière à la formation des policiers et des agents de sécurité.* »

Michel PLATINI a rappelé qu'il soutenait complètement la tendance à une tolérance zéro en matière de lutte contre les violences, nécessaire pour la sécurité des joueurs et des spectateurs.

² Interview de Gianni Rivera, ancien joueur de l'équipe nationale italienne (L'Equipe, 19 novembre 2007, article de Mélisande Gomez)

2) Le sport qui se pratique

Une question se pose dès lors que l'on parle de violence dans le sport. Cette violence, dont nous venons de voir qu'elle se répand chez les supporters, se développe-t-elle également dans la pratique sportive elle-même, et cela quels que soient les sports et le niveau de pratique?

A. Les constats :

a. *Le cas du football*

Eric DEBARBIEUX, professeur à l'Université de Bordeaux 2, présente les premiers résultats d'une enquête concernant la violence dans le football, dans la Ligue d'Aquitaine. C'est un spécialiste des questions de violence en milieu scolaire. Il préside d'ailleurs un Observatoire international qui explore cette thématique.

Pour l'enquête confiée sur le football aquitain, il a prioritairement établi un diagnostic de la violence afin d'éclairer ultérieurement l'objectif d'évaluation des effets de la prévention au niveau de la ligue de football d'Aquitaine. La question de départ était la suivante : « La violence est-elle corrélée au climat des clubs et à leur gestion humaine (lien de cause à effet) ? Un questionnaire de « victimisation » (violences perçues, subies ou agies) et de mesure du climat des clubs a été constitué comme un élément de réponse aux questions de recherche.

Pour ce faire, trois séries d'indicateurs ont été définies :

- les indicateurs de satisfaction footballistique (au niveau du club, au niveau personnel et du point de vue des apprentissages),
- de relations humaines (agents d'encadrement et joueurs),
- et de sécurité ressentie.

Les résultats de cette enquête, réalisée auprès de 800 joueurs âgés de 10 à 20 ans, dans 16 clubs, démontrent que la plus forte corrélation est l'agressivité joueur-entraîneur et la violence dans le club.

| victime-violence | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------|------------|-------------|
| Non réponse | 23 | 3,0% |
| Très souvent | 10 | 1,3% |
| Souvent | 31 | 4,1% |
| Quelquefois | 58 | 7,7% |
| 1 à 2 fois | 188 | 24,9% |
| Jamais | 446 | 59,0% |
| TOTAL OBS. | 756 | 100% |

Moyenne = 4,40 Ecart-type = 0,90

Il existe ainsi un « effet entraîneur » d'une importance capitale.

| respect entre joueurs | Nb. cit. | Fréq. |
|-----------------------|------------|-------------|
| Non réponse | 36 | 4,8% |
| Oui | 681 | 90,1% |
| Non | 39 | 5,2% |
| TOTAL CIT. | 756 | 100% |

| respect joueurs/adultes | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------------|------------|-------------|
| Non réponse | 39 | 5,2% |
| Oui | 690 | 91,3% |
| Non | 27 | 3,6% |
| TOTAL CIT. | 756 | 100% |

| importance de l'éthique | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------------|------------|-------------|
| Non réponse | 24 | 3,2% |
| Pas du tout | 5 | 0,7% |
| Un peu | 21 | 2,8% |
| Moyennement | 36 | 4,8% |
| Beaucoup | 232 | 30,7% |
| Enormément | 438 | 57,9% |
| TOTAL CIT. | 756 | 100% |

Moyenne = 4,47 Ecart-type = 0,78

Pour autant, en comparaison à une étude menée en milieu scolaire, **il apparaît dans le club sportif un sentiment de « victimisation » nettement inférieur à ce qu'il est dans l'Ecole**. Dans les enquêtes scolaires, seulement 67 % des élèves interrogés témoignent d'un respect entre élèves. La présente étude sur le football (et dans les limites de l'échantillon retenu) révèle que ce chiffre s'élève à 90% concernant le respect entre joueurs.

M. DEBARBIEUX explique cet écart par le fait que l'école subit beaucoup plus la violence, de par son caractère obligatoire (l'école est considérée comme impopulaire, contrairement au football). Cependant, le décrochage des jeunes dans la pratique du football et **le taux des pratiquants qui se disent victimes de violence** (de l'ordre de 5 % des effectifs interrogés) ne sont pas négligeables.

Le point majeur de conclusion, souligné par l'orateur est qu'il existe – dans certains clubs – **une violence « construite par le club »**. On peut donc raisonnablement penser que cette violence peut être également « déconstruite » **par le club** ou par la ligue, grâce à des actions de prévention et d'éducation, la prise de sanctions également, au niveau de l'encadrement comme au niveau des joueurs et des équipes.

| agresseur | Nb. cit. | Fréq. |
|-------------------------------------------------|------------|-------------|
| De joueurs adverses | 319 | 42,0% |
| De spectateurs | 164 | 21,6% |
| De supporteurs | 84 | 11,1% |
| Les joueurs de mon équipe | 73 | 9,6% |
| Un arbitre | 49 | 6,5% |
| Mes parents | 29 | 3,8% |
| D'un entraîneur ou dirigeant d'une autre équipe | 19 | 2,5% |
| Un dirigeant de mon club | 11 | 1,4% |
| Mon entraîneur | 11 | 1,4% |
| TOTAL CIT. | 759 | 100% |

M. CHARTIER, indique que la ligue d'Aquitaine de football a commandité cette étude pour des raisons « d'objectivisation » des faits de violence, afin d'identifier les cibles de ces violences et de concevoir des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation qui puissent porter leurs fruits. Du débat qui s'est engagé, il ressort quelques points à souligner :

- il existe des clubs, des « **milieux clubs** » qui sont favorables à l'émergence de conduites violentes (dans le jeu, dans la façon de présenter ou de se représenter l'adversaire, voire de concevoir la victoire...);
- en outre, on manque d'éléments chiffrés pour valoriser ce qui est un élément fort de l'enquête aquitaine. **Le sport est peut-être la dernière école de respect de la règle et de la sanction.**
- l'ANDES fait remarquer qu'il serait souhaitable que l'on puisse **disposer d'études similaires portant sur l'ensemble des sports pratiqués.**

Le football en amateur dans le Nord

Williams NUYTENS, Maître de conférences à l'Université d'Artois, a développé des travaux d'enquête sur le football, à la fois du point de vue du supportérisme et de la pratique en amateur. Son intention, à moyen terme est de vérifier s'il est possible d'élaborer une théorisation intégrée de la violence. Pour autant, dans l'état actuel de l'avancement de ses travaux, il considère que ces deux terrains d'enquête sont spécifiques.

Les comportements des groupes de supporters qui fréquentent les grands stades de football (en l'occurrence des enquêtes portant sur ceux du Racing Club de Lens et du Lille Olympique Sporting Club) ne renvoient pas à des actes de violence ponctuelle comparable à ce qui peut s'observer au niveau du jeu lui-même. Etre supporter, c'est vivre des épreuves, c'est aussi s'exposer (en termes d'expression identitaire et de rapport au territoire). La violence, le recours à la violence ne doivent pas être trop rapidement considérés comme une perte de maîtrise des affects ou du contrôle de soi. Pour autant, est-il souligné dans la discussion, si ce répertoire de comportements peut être expliqué du point de vue d'une « signification culturelle », voire d'un « apprentissage de socialisation » au travers d'« épreuves » à franchir (on recoupe ici une hypothèse formulée par Christian Bromberger), une telle motivation entre en dissonance avec les principes de l'ordre public et de la

préservation de la sécurité des personnes (les préjudices possibles : insécurité des personnes, vécue comme telle ou réelle, blessures, dégradations matérielles...).

Williams NUYTENS a également étudié la pratique du football amateur et les exactions recensées au niveau de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais. Ce « bilan comptable » détaillé porte sur les rencontres de ligue, chez les seniors (pratiquants, dirigeants, entraîneurs) puis chez les jeunes (même catégories), et sur les districts (avec la même grille). Si l'on tient compte de cette statistique produite par la ligue, des ordres de grandeur se dessinent. Un seul match sur 200 donne lieu à « une agression lourde » visant l'arbitre. Si l'on intègre les faits impliquant les joueurs, les dirigeants et des spectateurs, on note un rapport plus serré (un match à incident sur 8 pour les compétitions dans le Pas-de-Calais et un sur 10 pour le département du Nord).

Après avoir indiqué quelques précautions d'usage, lorsqu'il s'agit d'utiliser ce type de données, l'auteur élabore quelques hypothèses explicatives intéressantes qui prennent en considération des variables écologiques : le niveau de densité urbaine, le maillage des clubs, l'étendue des districts, qui recourent des phénomènes identitaires, l'importance des effectifs de clubs (et de nombre d'équipes engagées), la pression sociale (une société d'inter connaissance ou un plus grand anonymat).



Cette notion de « pression sociale » n'est pas l'exact équivalent de « contrainte sociale ». Elle est la traduction de l'expression « social control » utilisée par les chercheurs nord-américains. L'idée initiale de surveillance s'est transformée – et complexifiée – chez les sociologues américains. Ils rassemblent sous ce concept « l'expression du pouvoir, de l'autorité, les sanctions ou les récompenses qui permettent d'assurer la conformité des conduites aux normes prescrites ».

L'idée générale est que la violence est plutôt le fait de matches pour lesquels le déficit d'inter connaissance radicalise les possibles manques de sang-froid. De plus, la « proximité » de l'autorité fédérale (district, en particulier) joue sans doute dans le sens d'une pacification des rencontres.

A ces variables écologiques (en rapport avec l'espace), se surajoutent des variables temporelles. M. NUYTENS note : « Une partie non négligeable des comportements hostiles mêlent plusieurs catégories de déterminants. » « Généralement, ils se déroulent après un temps de jeu déjà avancé au cours de la rencontre (aux alentours du repos, dans le dernier quart d'heure) ou au cours des championnats (avant la trêve ou vers la fin des compétitions). On sait qu'ils **dépendent, à partir d'un certain niveau, des enjeux sportifs** (promotion, relégation) ».

La discussion s'ouvre aussitôt sur la question de l'arbitrage. S'il est possible, à partir de critères de ce type, d'identifier a priori des rencontres « sans risques », « exceptionnellement à risques » ou « probablement à risques », comment se fait-il que l'expérience de l'arbitre, acquise au fil des saisons et confortée par des stages de formation, ne soit pas mieux prise en compte dans le planning des arbitrages ?

La discussion fait ressortir un ensemble de constats et de possibles améliorations qui fait sens si on les rapproche les uns des autres : la formation des arbitres, la formation des dirigeants (qui doit inclure « la place et la fonction de l'arbitre »), les élus locaux (des municipalités). Les dirigeants sont trop souvent obnubilés par la « **culture de la gagne** » à **tout prix**. La pression du résultat fait oublier que l'arbitre n'est pas infallible et qu'il peut se tromper... Ce type de situation, mal interprétée, est susceptible de dégénérer en actes de violence. **Les élus locaux, au niveau des subventions, peuvent peser** sur les dirigeants de clubs pour que bon nombre de ces situations à problème soient anticipées et évitées.

Avec l'**Observatoire de la violence**, Patrick WINCKE montre que la FFF a voulu créer un **outil d'aide et de mesure de ce phénomène**. En liaison avec le code disciplinaire, l'Observatoire recense tous « les actes à caractère violent non tolérables dans le football », coups et agressions, mais aussi actes racistes, propos injurieux, menaces, crachats etc.

Les objectifs sont :

- identifier les incivilités et la violence dans le football amateur ;
- analyser quantitativement et qualitativement les incidents ;
- légitimer les actions à mener par les districts et les ligues auprès des clubs ;
- proposer des actions adaptées aux besoins du « terrain » et à l'identité des régions, d'identifier les clubs en difficulté et d'apporter une aide judicieuse et adaptée à des besoins clairement identifiés.

Les premiers résultats viennent confirmer l'enquête menée par la ligue d'Aquitaine, à savoir que, **si les violences sont en progression permanente et touchent toutes les régions et toutes les catégories, elles ne concernent que 1,45% des matches** (8350 sur plus de 580000) **et sont surtout concentrées sur les catégories « seniors »**.

| <u>Cadre Général</u> <u>Année 2007</u> | |
|---------------------------------------------------------|-----------------|
| Critères | Chiffres |
| Nombre de matches joués | 581 884 |
| Nombre de centres participants | 77 |
| Nombres de matches concernés | 8 350 |
| % matches à d'incidents | 1,45% |

Les joueurs sont les principaux agresseurs et aussi les premières victimes de ces actes.

| Totaux par type d'agression | Vétérans | Séniors | 16-17-18 ans | 14-15 ans | 12-13 ans | Ecole de Football | Féminine Séniors | Féminine 12-16 ans | Football Diversifié | TOTAUX |
|----------------------------------------------------|----------|-------------|--------------|-----------|-----------|-------------------|------------------|--------------------|---------------------|--------|
| Violences Verbales | 17 | 1585 | 365 | 240 | 90 | 6 | 23 | 1 | 18 | 2345 |
| Violences Physiques | 49 | 1882 | 497 | 170 | 36 | 1 | 19 | 0 | 11 | 2665 |
| Incivilités | 3 | 215 | 41 | 8 | 5 | 0 | 4 | 0 | 1 | 277 |
| Atteintes aux biens | 2 | 31 | 8 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 48 |
| Ventilation des agresseurs par catégorie concernée | 71 | 3713 | 911 | 423 | 133 | 7 | 46 | 1 | 30 | 5335 |
| Dépôt de plainte | | 24 | 5 | | 1 | | | | | 30 |

La fédération souhaite mobiliser les arbitres, les dirigeants, les éducateurs, mais aussi les collectivités locales et les animateurs de quartier pour lutter contre ce fléau.

Michel SIGNARBIEUX confirme cette analyse à partir de l'exemple de la mise en place par les pouvoirs publics d'un plan de prévention en Seine St Denis suite aux événements qui ont eu lieu dans ce département entre 1995 et 1999 et qui ont culminé avec un mort. Ce plan a permis l'identification des équipes « à risques » au sein du district de football et la mise en place d'un **corps de 30 professionnels dont le rôle était de contrôler la qualité des éducateurs**. Ce plan a eu des effets immédiats en privilégiant la formation des éducateurs. En effet, « quelque fois le football est vécu comme l'exutoire des frustrations sociales et c'est là que la situation peut devenir rapidement dangereuse si les éducateurs ne se montrent pas à la hauteur ».

b. Le point de vue des autres sports et des arbitres :

M. RINGARD pour l'UNSS (observatoire du 7 mars 2007), Serge ROY de la FNOMS (idem) et Philippe MACHU et Arnaud JEAN pour l'UFOLEP (idem) confirment cette approche. **La qualité de la formation de l'encadrement, mais aussi l'éducation des jeunes au travers du sport sont primordiales pour lutter contre les phénomènes de violence** et en faveur du « fair-play ». « Le jeu prime sur l'enjeu », et il est nécessaire de mettre en cohérence les pratiques avec les intentions. Chacun d'eux présente les initiatives de leurs fédérations respectives en la matière.

Un point particulier est mis en évidence, c'est celui de **l'apprentissage à l'arbitrage**, la formation des « jeunes arbitres » et leur mise en situation. Les représentants de différentes fédérations concernées par le football (UFOLEP, UNSS, FFF...) soulignent son importance. Christian CHARTIER rapporte une anecdote allant à l'encontre de ce type d'initiative engagée par la FFF « dans les catégories de moins de 13 ans, deux arbitres du même âge officiaient



simultanément, un de chacune des équipes qui s'affrontaient. Cette initiative, qui s'avérait très enrichissante, a été interdite par la Fédération Internationale de Football ! Et il a fallu s'en tenir à cette décision. » Les participants du groupe de travail s'interrogent sur la légitimité des instances mondiales à interdire des initiatives locales et d'une grande logique pédagogique en la matière !

Par ailleurs, les responsables de ces fédérations entendus dans le cadre de la préparation du rapport 2007 insistent sur l'importance de l'information publiée dans les revues fédérales et les bulletins de liaison. Cette information articule des résultats de recherche, des témoignages d'action éducative auprès des jeunes, décisions et action des pouvoirs publics. Pour mémoire, citons « Supportérisme et violence », par Dominique Bodin (dans En Jeu, revue de l'UFOLEP, n°338, avril 2000) et les Journées nationales d'études de la FNOMS sur la violence dans le sport, dont les actes ont été publiés dans Sport dans la cité du 1^{er} trimestre 2005.

Pour l'AFCAM³, Odile MARCET constate qu'en Handball, la violence physique existe essentiellement dans le plus haut niveau masculin où l'on assiste à de véritables attentats physiques sur l'adversaire, alors que l'on ne rencontre quasiment aucune violence de ce type chez les jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans, ni chez les féminines. Par contre elle stigmatise chez celles-ci, dans certains pays, au niveau international, le comportement verbal et physique pouvant aller jusqu'aux humiliations, voire aux coups donnés par des entraîneurs masculins à l'égard des joueuses. Dans la relation arbitre pratiquant entraîneur, la lourdeur des sanctions rend les agressions d'arbitres très exceptionnelles.



Revenant sur la création de l'Observatoire des comportements de la FFF, elle note que dans les catégories "jeunes" il y a une systématisation du protocole d'avant match et un **renforcement du rôle du capitaine**. On insiste également sur l'exemplarité du banc de touche et la formation généralisée des accompagnateurs d'équipe. Auprès des arbitres, les formations initiales et continues sont adaptées, le rôle de l'arbitre au sein du club est souligné, les conditions du dialogue entre les acteurs du match sont encouragées et les matches sensibles sont préparés en amont. Enfin elle note que pour le Judo, les violences physiques, verbales ou psychologiques n'existent pas quel que soit l'âge des compétiteurs. Cela est dû à **l'éthique basée sur un code moral pratiqué dans tous les clubs**.

Dans son intervention, J.P. PIERRE rappelait le renforcement du statut des arbitres par la loi du 23 octobre 2006. Ceux-ci sont désormais considérés comme chargés d'une mission de service public et bénéficient donc d'une protection particulière dans l'exercice de ces missions.

³ Association Française du Corps Arbitral Multisports

c. Le point de vue des collectivités locales

Pour l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) Michel MAZERAN rappelle que **la violence pour une collectivité locale est un problème majeur**. Déterminer si elle est en hausse, plus mal supportée ou mieux appréhendée, reste un débat de spécialistes. Pour un élu local, le fait qu'elle soit insupportable à la population impose une réponse de la collectivité, à court, moyen et long termes. **De différentes natures, urbanistiques ou d'aménagements, répressives et éducatives, elle doit répondre aux attentes de l'ensemble de la population** : clubs ou pratique « libre » des « inorganisés ».

Il en trace des axes possibles à partir de l'exemple de sa commune, Issy-les-Moulineaux, ville de banlieue parisienne de 63 000 habitants, dont 11 000 adhèrent aux différents clubs sportifs de la ville, en fort développement tant au plan de la population (25% de logements sociaux) que des emplois créés sur la ville (70 000 emplois existant à ce jour) :

- en matière d'aménagements, il faut des **équipements en nombre, qualité et entretien satisfaisants** pour permettre une pratique optimale, éviter les tensions liées à une concurrence d'accès à ceux-ci et générer le respect de l'installation. Un équipement qui commence à se dégrader, dont on néglige l'aspect et l'entretien génère inmanquablement des dégradations en chaîne. Pour les pratiques libres, des espaces ouverts de proximité, avec la présence ou non d'éducateurs pour limiter les conflits d'usage et de voisinage sont indispensables, mais aussi l'ouverture au public des équipements sportifs lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés par des publics structurés.
- éducation : La politique municipale doit être clairement affirmée auprès des responsables d'associations et des adhérents de celles-ci, avec des niveaux de pratique (régional, national ...) négociés avec chaque club et acceptés par tous (afin d'éviter la pression au résultat à tout prix, trop souvent la principale source de violence interne). Les **priorités doivent être fixées sur la formation des jeunes et des éducateurs**, l'accueil des pratiquants de «loisirs» et les **financements mis en conformité avec ces orientations**, c'est à dire non prioritairement centrés sur les résultats sportifs.
- Mais aussi la répression, en conformité avec les orientations politiques définies. Pour les clubs, des **sanctions financières**, non en cas de descente, mais de **problèmes de violence ou de comportement**, sur ou autour du terrain, par les joueurs ou accompagnateurs, à domicile ou à l'extérieur, l'exclusion des éducateurs ne se conformant pas à ces orientations ; la mise à la charge des clubs, ou des individus, des dégradations imputables au comportement de leurs joueurs ou accompagnateurs avec dépôt systématique de plainte en cas de dégradation ou d'agression.

B. Des solutions possibles

Au cours des auditions, un point n'a pas été approfondi : c'est celui de la violence – réelle ou symbolique – des parents. A l'avenir, il importerait d'explorer cette dimension.

Ceci étant noté, les remarques des différents intervenants permettent de dégager des axes forts à partir desquels il est possible de proposer un certain nombre de pistes de travail.

Le premier constat est que **la violence dans la pratique du sport, si elle reste préoccupante, est cependant d'une toute autre nature et ampleur que la violence liée au spectacle sportif.**

Peu développée d'une manière générale, elle reste principalement circonscrite aux catégories « seniors » et « juniors » masculins, fait l'objet d'une prise de conscience et d'une prise en charge spécifique par l'ensemble des fédérations sportives : unisports, affinitaires et scolaires. Enfin, s'agissant d'un phénomène local, les collectivités locales, et en particulier les communes, « montent » en première ligne sur ce dossier.

Il y a donc lieu d'espérer, sinon une disparition totale du phénomène, qui paraît totalement utopique, tout au moins une marginalisation des faits de violence dans la pratique sportive.

- ❑ Premier axe de travail : la **formation des jeunes et donc par corollaire, celle des éducateurs**, mais aussi, et beaucoup plus difficile, des parents ! C'est l'axe prioritaire à travailler. Tous les intervenants ont montré l'effet de la « pression du résultat et celle de l'entourage » sur les phénomènes de violence chez les jeunes notamment. La formation éducative, et non seulement technique, des éducateurs est donc fondamentale.
- ❑ Deuxième axe : faire baisser la pression sur le résultat : parallèlement à la formation des éducateurs, il faut noter le **rôle spécifique des collectivités locales au travers du financement des clubs sportifs**. Le niveau de pratique ne doit pas être le seul critère d'attribution des subventions, la bonne tenue des différentes équipes et la qualité du corps des éducateurs sont fondamentaux.
- ❑ Troisième axe : **la construction ou la restructuration des équipements sportifs nécessaires et la prise en compte des « pratiques libres »**. Les violences matérielles constituent un préjudice, mais ont en outre un effet de contagion sur les comportements et sont un indice du non-respect des règles de la vie en collectivité.
- ❑ Quatrième axe : **jouer sur la « pression sociale »** (E. DEBARBIEUX, NUYTENS) et la taille des territoires pour les échelons disciplinaires des fédérations, qui peuvent avoir un rôle pacificateur et d'atténuation des tensions sociales.



Le sport contre la violence

Le sport comme outil éducatif contre la violence.

L'éducation et la prévention dans les politiques de proximité.



Le rapport à la règle sportive est un aspect fondamental de la culture sportive. « Toujours est-il que les règles qui organisent l'univers symbolique du jeu sportif représentent un enjeu de taille », souligne le professeur Pierre Parlebas (4). Elles définissent les conditions de l'interaction ludosportive. Elles contribuent à la socialisation des acteurs (des agents) en présence (construction identitaire, prise de rôle, etc.). La maîtrise des règles, dans le sport, permet de poser l'articulation entre le plan de la pratique (comme structure de conduite), celui des valeurs (comme orientation de l'action) et celui de l'univers symbolique.

Le comportement des sportifs ne se limite pas au terrain de jeu. Il faut analyser les propriétés du « second cercle » (le club, l'association et l'environnement proche), puis celles du « troisième » cercle (l'environnement élargi à la commune, la ville, les déplacements de l'équipe).



Si ces approches sont reconnues comme étant pertinentes (c'est-à-dire d'une validité qui n'est pas dépendante de clichés idéologiques), comment peut-on rendre compte des faits de violence ? Comment peut-on les prévenir ou les contenir ?

1) Le sport comme outil de socialisation et d'éducation : éléments de conceptualisation

a. *Le jeu sportif. « Un contrat social exemplaire »*⁴

A l'occasion de la réunion de la commission qui s'est tenue le 3 octobre 2007, le professeur Pierre PARLEBAS a développé sa thèse : le jeu sportif est avant tout un corps de règles. Celui-ci régit les conditions de la pratique, fixe les modalités de l'interaction et définit ainsi chaque ludo-système considéré. Le comportement de chaque joueur, sa façon de se déplacer, de contrôler un ballon et de communiquer se coule dans un registre commun et cohérent qui l'harmonise avec le comportement des autres, partenaires ou adversaires. Un « code » fournit les « articles permettant d'organiser et d'assurer le déroulement légal du jeu.

Comment se fait-il que des individus, enfants ou adultes, se soumettent volontairement à des obligations impératives ? Pourquoi et comment l'individu se prive-t-il d'une certaine liberté en se soumettant de plein gré à une règle coercitive ? Quel est le sens d'un tel choix ? Pierre PARLEBAS rappelle que ce choix, qui singularise un groupe d'individus, réuni autour du prétexte sportif, procède d'un « contrat social » semblable à celui que décrit ROUSSEAU. « Le contrat ludomoteur est d'abord à entendre comme la catégorie juridique qui fonde en droit le jeu » (ou le sport). La cohérence et la signification profonde

⁴ Par Pierre PARLEBAS, Président de l'Association nationale des Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)

des conduites des joueurs en présence procèdent de ce contrat et de ses clauses librement consenties. Notons que toute activité sportive, fût-elle un affrontement vigoureux, repose sur un accord préalable, sur un contrat sous-jacent. L'opposition est fondée sur une coopération. P. Parlebas conclut son exposé en soulignant que **ce type d'obligation, appliquée à des activités corporelles qui deviennent ainsi très « impliquantes » pour chacun, « possède à coup sûr une valeur de socialisation sans égale »**. « Il est étonnant que la portée socialisante du contrat ludomoteur – ou du contrat sportif – soit si peu reconnue. » De ce contrat découlent des règles qui possèdent une infinie richesse de modalités constituant pour partie l'attrait du jeu. L'orateur a fait également référence aux travaux de PIAGET sur le jeu des enfants, qui individualise des séquences successives, en fonction de l'avancée en âge.

L'analyse développée par Pierre PARLEBAS, qui s'appuie conjointement sur de multiples terrains d'observation et d'analyse des comportements en situation de jeu collectif, s'accorde avec celle d'Eric DEBARBIEUX. La transgression de la logique contractuelle produit de la violence et autres effets non désirables. Elle compromet le déroulement du jeu.

b. La dyssocialité sportive⁵ : l'indice pertinent d'une socialisation fragilisée ?

La contribution proposée par Pierre PARLEBAS insiste sur la « valeur de socialisation sans égale » que possède l'activité ludique ou sportive. On en mesure sans difficulté les principes fondateurs. Un auteur comme Roger MUCCHIELLI, professeur de psychologie et docteur en médecine, s'est intéressé lui aussi aux facteurs individuels de la socialisation chez les jeunes (de l'enfance à l'âge pré-adulte). Dans un ouvrage connu (5), il a dégagé une dizaine de facteurs qui sont autant de conditions individuelles requises par/pour la « socialisation normale ».

Mentionnons quelques-uns des facteurs de socialisation définis par l'auteur :

- ❑ « Capacité de résistance à la frustration par adhésion active aux valeurs de contrôle. »
- ❑ « Image de soi comme capable d'assumer un rôle, c'est-à-dire d'avoir et d'exercer des responsabilités dans une organisation groupale. »
- ❑ « Capacité d'intégration sociale, c'est-à-dire acceptation du groupe ou de l'organisation du groupe comme diffuseur d'obligations, et adhésion aux valeurs exprimées par ces obligations. »
- ❑ « Capacité d'acceptation de la rivalité et de la compétition sans mettre en cause l'engagement de base. »

Il est significatif que ces facteurs puissent s'appliquer avec précision au domaine de la pratique sportive. La « capacité de résistance à la frustration » peut être illustrée par l'acceptation d'une défaite logique, par l'acceptation de la décision de l'arbitre (qui par ailleurs n'est pas toujours infaillible), etc. Et l'« adhésion active aux valeurs de contrôle » doit être inculquée par l'entraîneur, le dirigeant, les parents... Ces « valeurs de contrôle » sont indispensables à la stabilité et à la cohésion du groupe (l'équipe, le club), sans laquelle « l'acceptation de la compétition » (en termes de rapport à l'autre et de confrontation ludique) tournent court. Cette capacité d'ouverture sociale que l'auteur désigne comme étant la « sensibilité sociale » est la capacité à se référer à l'« Image de la grande Société comme

⁵ d'après les travaux de Roger MUCCHIELLI, par Jean-Paul CALLEDE

satisfaisante ». Le championnat, une saison de rencontres et de compétitions (sport civil, sport scolaire, voire sport corpo) renvoient à une réalité concrète de cette société conçue comme un tout dans lequel chacun peut tenir sa place. A contrario, les clubs qui s'appuient sur une logique de recrutement « ethnique » et/ou « communautariste » risquent de redoubler ce que Roger MUCCHIELLI appelle des indices de fragilisation du moi : « Néant de valeurs vécues, hypertrophie du moi valorisé », « Echec de la scolarisation en tant que socialisation scolaire », « Déficiences du lien d'identification normale », etc.

Selon l'auteur, ces facteurs sont réalisés ensemble, de façon plus ou moins marquée parfois, dans le cas d'une socialisation effective. Lorsqu'ils ne sont pas repérables dans le comportement d'un jeune, on peut considérer qu'il y a dyssocialité et/ou « fragilisation du moi social ».

Commentant les acquis de cette analyse sur le processus de socialisation, la psychosociologue Yvonne CASTELLAN note : « Il faut la volonté d'entrer dans le jeu, de tolérer les frustrations, de fournir l'effort et les prestations attendues », etc. « Il faut une prise en charge du rôle, avec toutes ses nuances et tout son poids. Effort et réadaptation permanentes, par suite de la compétition sociale permanente »... Il est révélateur que cette universitaire, à propos des traits de la socialisation (et par rapport aux risques de dyssocialité), en vient à utiliser un vocabulaire qui s'accorde avec les traits propres à l'apprentissage de la culture sportive.

R. MUCCHIELLI indique que la dizaine de facteurs définis **peut être réutilisée dans le cadre d'une action pédagogique destinée à une « resocialisation » des jeunes**. Cette réalisation d'un plan et les moyens programmés à mettre en œuvre (pour employer les expressions utilisées par l'auteur) peuvent fort bien utiliser le support des activités sportives. En s'appuyant sur les éléments définissant le « contrat sportif » (qui est une forme de contrat social) selon P. PARLEBAS, et en utilisant la grille d'indicateurs forgée par Mucchielli, quatre propositions peuvent être dégagées :

- La pratique éducative du sport, reposant sur l'adhésion volontaire au contrat social qui structure le sport, permet de conforter les « facteurs de résistance du moi à la dyssocialité » ;
- La violence ordinaire, qui s'observe sur les terrains de sport et autour des matches, peut se ramener le plus souvent aux « déficits » identifiés par Mucchielli dans le processus de socialisation ;
- Il est possible d'élaborer des programmes éducatifs, autour des sports collectifs par exemple, privilégiant l'acquisition de ces compétences, et de sensibiliser les jeunes à ce que sont les fondements de la culture sportive.
- **L'éducateur technicien** (d'un sport) n'est pas un profil suffisant, en particulier s'il s'agit pour celui-ci d'intervenir auprès de jeunes qui se trouvent en difficulté d'intégration sociale. Les contenus de formation des éducateurs sportifs doivent permettre d'accorder la plus grande attention à ces dimensions sociales.

c. Sport, violence et agressivité⁶

Luc COLLARD, Professeur des Universités, estime que, contrairement à une idée largement répandue, les sports ne sont pas de plus en plus violents. La « sportification » des pratiques ludiques est plutôt le reflet d'une baisse progressive de notre tolérance à la violence corporelle. Les pratiques corporelles épousent les caractéristiques de leur société d'appartenance. Les sports sont aujourd'hui le miroir d'une pacification des mœurs.

⁶ Analyse développée par Luc COLLARD, UFR-STAPS de Caen

En revanche, par symétrie, **accorder au sport un rôle dynamique dans la réduction de la violence sociale est plus délicat**. La pratique régulière des sports ne conduit pas à la simple évacuation de tensions biologiques, mais aussi au renforcement des conduites induites par leurs logiques internes. Deux études confortent l'hypothèse selon laquelle le sport, et plus particulièrement les sports collectifs, ne sont pas un remède contre l'agressivité mais plutôt le siège de l'accoutumance à certaines formes d'agressivité – légalisées dans le sport comme nulle part ailleurs. Sur ce point précis, le propos de L. COLLARD est à rapprocher de la contribution d'Odile MARCET, au titre de l'AFCAM⁷, consignée dans le présent rapport.

Il ajoute que ce n'est pas parce que la pratique du sport ne peut être considérée comme une simple catharsis de tensions physiologiques qu'il faut devenir « anti-sport ». Pour contrôler leur propre agressivité les participants doivent en faire l'expérience. Le sport permet sans nul doute de canaliser son agressivité latente et offre d'excellentes occasions de s'auto contrôler. **Contrôler son agressivité n'est pas forcément synonyme de la réduire**. De fait, les capacités d'autocontrôle induites par le sport doivent être également abordées sous l'angle de leurs caractéristiques et des valeurs ainsi mises en jeu.

Cet aspect est fondamental car la référence aux valeurs et aux normes de la pratique renvoie à l'identification de tel ou tel contexte organisationnel du sport.

D/ Sentiment d'appartenance au « club » et résistance à la frustration.

Camille HALLER, dans un mémoire de recherche universitaire en psychologie sociale sur la violence chez les footballeurs amateurs, a enquêté auprès de 104 joueurs âgés de 16 à 18 ans, licenciés dans 8 clubs du district des Pyrénées Atlantiques (en 2^{ème} ou 3^{ème} division de district). Il s'est appuyé d'une part sur la théorie de la Frustration-Agression élaborée par BERKOWITZ et, d'autre part, sur le concept de sentiment d'appartenance (à un groupe) en administrant à chacun des 104 sujets un questionnaire d'attitude vis à vis d'agressions, puis un questionnaire de sentiment d'appartenance. Selon l'auteur, l'agression est une réponse émotionnelle à une frustration et elle est déclenchée par des stimuli situationnels. Le sentiment d'appartenance est appréhendé sous l'angle de la théorie de l'Identité Sociale (TIS) de TAJFEL et TURNER qui, selon eux, «montre une très forte dépendance entre l'identité sociale des individus et leur(s) appartenance(s) à des groupes ; c'est en quelque sorte leurs appartenances qui vont forger cette identité ». L'identité sociale positive, ou à l'inverse, négative, est en partie basée sur l'articulation entre l'endogroupe (son groupe, son équipe) et l'exogroupe (l'adversaire, l'équipe ou le club adverse).

Les résultats obtenus par Camille HALLER, recoupant ceux d'une étude américaine (WANN et al., 2003) sur des étudiants supporters d'une équipe de basket-ball universitaire, montrent qu'il existe « un lien entre l'identification à sa propre équipe et le fait de pouvoir envisager d'agresser des membres de l'équipe adverse, joueurs ou coach ». «Les individus ayant un fort sentiment d'identification à l'équipe, seraient particulièrement enclins à prendre en considération des actes violents et d'autant plus susceptibles de réfléchir à ces actes quand leur équipe perd ». Ceci ne signifie pas pour autant que tout sentiment d'identification à son équipe soit synonyme de conduites agressives potentielles.

⁷ Association Française du Corps Arbitral Multisports

Camille HALLER apporte des éléments complémentaires de compréhension. En cas de frustration réelle (la défaite de son équipe et son ampleur) ou subjective (un sentiment d'injustice engendré par une décision arbitrale), l'acte d'agression d'un joueur qui peut en résulter sera jugé moins durement. « La frustration rend donc plus compréhensible des actes violents sur un terrain de football ». Quant au sentiment d'appartenance au club, après avoir rappelé que « les clubs de football font partie des groupes dans lesquels se construit l'identité sociale à l'adolescence », l'auteur note qu'un joueur qui témoigne d'un fort sentiment d'appartenance à son club aura plus tendance à agresser s'il connaît une frustration. « L'augmentation de la frustration causée par l'incapacité de pouvoir atteindre le but fixé (gagner le match) va rendre d'autant plus probable l'apparition de comportements violents afin de se décharger de cette frustration ».

C. HALLER donne une clé explicative importante. Selon que ce sentiment d'appartenance est « vécu affectivement » ou « intériorisé en termes de normes et conduites prescrites ou proscrites » par l'institution, le passage à l'acte est probable ou non. « On peut donc imaginer qu'il y ait des clubs plus enclins à accepter des actes de violence et d'autres dans lesquels le respect de l'adversaire et des règles est plus mis en avant ». La problématique élaborée s'accorde avec les constats d'enquête exposés par Eric DEBARBIEUX et par d'autres avis d'experts consignés dans ce rapport et elle conforte la pertinence des pistes de solutions concrètes et les propositions dégagées : responsabilité effective des acteurs impliqués dans la pratique sportive, nécessaire qualité de formation des éducateurs, sanctions et/ou valorisation sans équivoque, réel « potentiel » de violence lié aux identifications sportives nourries par la fibre « communautariste » (hyper-affective), fausse logique de la « victoire à tout prix », etc.

E/ Les représentations sociales de la part de « violence » des sports⁸

Sébastien GUILBERT a présenté les résultats d'une enquête sociologique traitant des représentations de la violence dans le sport. Il a interrogé 420 sujets, âgés de 18 à 30 ans, engagés dans la pratique de compétition, dans une centaine de clubs de Strasbourg et des environs. Ce travail a fait l'objet d'une thèse de sociologie.

La violence perçue (autrement dit la façon de percevoir la violence) permet d'individualiser trois « univers sportifs » :

- un ensemble de sports (la natation, le tir sportif...) perçus comme « non violents » ;
- des sports perçus comme étant marqués par « une violence retenue » (violence verbale, comme le volley-ball, ou violence mentale, tennis ou tennis de table...) ;
- des sports perçus comme étant porteurs d'une certaine « violence physique » (d'une part football ou basket-ball, d'autre part, judo et karaté.

Or ces représentations sociales ne dépendent pas beaucoup des propriétés internes objectives qui définissent chacun des sports mentionnés. Ce qui relève d'une agressivité dans l'engagement physique, propre à des situations d'opposition directe, dans les limites du respect de la règle sportive, ne saurait être tenu pour de la violence. En



⁸ Analyse développée par Sébastien GUIBERT, Docteur en STAPS

outre, dans ce type de discipline (pensons, par exemple, au judo), le rôle de l'arbitre, le respect de sa décision, le rapport à la règle, etc., participent directement de l'évacuation de la violence.

Il ressort de la recherche de Sébastien GUILBERT deux acquis importants :

- ❑ les modes de représentation sociale du sport sont loin de traduire la réalité culturelle et technique des disciplines ;
- ❑ l'étiquetage spontané de tel ou tel sport, qui relève d'un a priori et d'une méconnaissance des principes d'organisation de chacun d'eux, introduit à de fausses évidences sociales (par exemple des jeunes qui disent vouloir faire du judo ou du karaté pour être efficaces dans les bagarres !).

Dans le cadre des échanges, il est apparu que les institutions en charge d'une discipline sportive (fédération, ligue, comité, club...) doivent développer une information qui permet de valoriser la dimension éducative, le sens donné à l'apprentissage technique et au contexte social propres à cette discipline. Par ailleurs, parmi les compétiteurs plus âgés et engagés dans le sport de haut niveau, l'institution doit être capable de faire passer un discours cohérent sur la maîtrise contrôlée de l'agressivité (soit un trait de la compétitivité) qui ne doit pas être confondue avec des formes de violence.

2) Prévention et éducation au niveau de la collectivité territoriale

*a. La prévention de la violence au cœur des politiques sportives municipales : exemple de la ville de Pantin*⁹

La violence dans le cadre du sport existe. Ce phénomène de société est d'autant plus complexe et inquiétant qu'il est souvent imprévisible. Les facteurs déclenchants sont multiples et l'analyse démontre que les diverses problématiques sociales sont souvent à la base des faits de violence que l'on rencontre sur les terrains de sports.

En ce sens, au sein des collectivités territoriales, la gestion des pratiques sportives demeure un secteur de première importance car c'est au niveau local que l'activité se déploie au principal. Les communes, en tant que propriétaires de la quasi-totalité du patrimoine sportif sont les premières à connaître les problématiques ponctuelles de violence au sein des équipements sportifs. Tout l'enjeu est d'anticiper en mettant en œuvre des politiques sportives locales permettant de prévenir les sources potentielles de conflits conduisant à des actes de violences.

❑ **L'expérience de la Ville de Pantin :**

Pantin, comme beaucoup de communes de France, s'emploie à favoriser la pratique du sport dans les meilleures conditions technique et pédagogique, d'hygiène et de sécurité.

❑ **Eclairage sur les données démographiques et socio-économiques de la ville de Pantin :**

Pantin : 52 000 Habitants dont 25% de moins de 20 ans, 2 quartiers classés en zone urbaine sensible et 3 en zone d'éducation prioritaire. Le taux de chômage demeure fort : 16 % de la population active et une offre de logements sociaux située à 36 %.

❑ **Une politique sportive orientée vers l'éducation pour prévenir la violence dans le sport :**

La politique sportive à Pantin débute avec le maillage du territoire en équipements sportifs au sein des différents quartiers de la commune.

Pour les enfants scolarisés en primaire, l'offre sportive s'articule autour du triptyque, EPS sur le temps scolaire, APS au sein de l'école municipale d'initiation sportive et activités sportives au sein des clubs. La quasi-totalité des enfants de 3-12 ans pratiquent au moins une activité sportive, soit plus de 5000 enfants par semaine.

Ce volet de la politique sportive locale ne règle pas toutes les problématiques sociales d'où peuvent émerger des actes de violence mais elle contribue, en lien avec l'ensemble des politiques éducatives, à les minimiser. L'impact de la formation en sport joue sur les comportements, l'observation démontre qu'au fil des années, les enfants se connaissent, se reconnaissent et apprennent à se respecter

En ce qui concerne les 12-25 ans, le réseau local poursuit ses activités **dans le cadre du Projet Sportif Local**¹⁰ qui réunit tous les acteurs du sport pantinois, bénévoles et

⁹ Analyse développée par Olivier JICQUEL, Directeur des Sports Adjoint à la Ville de Pantin

¹⁰ Notion développée par la FNOMS

professionnels. Ce contrat sportif intègre un processus constant de dialogue et assure la cohérence des pratiques sportives avec leurs principes techniques et éthiques.

La municipalité mobilise fortement ses installations sportives de proximité et investit de manière conséquente au plan budgétaire et au niveau des ressources humaines pour animer toute cette chaîne éducative sportive. Le résultat est significatif en termes de prévention, d'anticipation des conflits et des problématiques de violence liées aux pratiques sportives.

❑ **Un volet sécurité fondé sur l'anticipation :**

Cependant, la commune n'échappe pas aux actes de violences et d'incivilités entre sportifs, entre spectateurs et protagonistes divers dans et en dehors des installations sportives.

Face à ces situations, outre le Projet Sportif Local, la Ville de Pantin s'appuie sur la mise en œuvre du contrat local de sécurité. Il permet d'anticiper les sources de conflits potentiels et prend appui sur les actions éducatives et de formation au sein de ses différentes structures.

Ce dispositif inclut en dernier ressort la mise en œuvre du volet sécurité qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre les services de police de l'Etat et municipal.



En conclusion, Pantin demeure relativement épargnée par les actes d'incivilité et de violence au plan du sport local. L'objectif principal de la politique municipale se résume en deux mots : **FORMATION** et **EDUCATION**.

b. La pratique sportive dans les zones urbaines sensibles ¹¹

Pour l'ANDES, Alain PARROT (Observatoire du 17/10/2007) présente une étude sur la pratique sportive dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) dont l'objet était de savoir si les municipalités menaient une politique sportive particulière dans les ZUS.

L'étude montre que 93% des villes (28 sur 30 ayant répondu) mènent une politique spécifique en matière de développement du sport dans les ZUS, avec un accent prononcé sur la pratique féminine et des efforts en matière de transports et d'équipements dans ces secteurs.

D'un point de vue qualitatif, l'analyse montre que **l'objectif est moins de lutter contre la violence, que contre les inégalités qui en sont la cause**. La majorité des villes s'attache à développer la pratique sportive dans ces zones par le biais d'initiatives originales ou grâce à un soutien financier aux associations, afin de remplir au mieux la mission de service public et de lutter contre les inégalités.

La question de la pratique féminine est, un élément clé de l'enquête. Les jeunes filles et les femmes représentent une part croissante des pratiquants des activités physiques et sportives. On constate, à la vue des réponses données, une forte différenciation entre la pratique masculine, plutôt collective et compétitive, et la pratique féminine, orientée vers les pratiques douces, d'entretien individuel, où les notions de compétition et de résultats sont inexistantes.

¹¹ Résultats de l'enquête ANDES présentée par Alain PARROT, Vice-Président de l'ANDES

Il présente quelques exemples apportés par des villes ayant répondu à cette enquête :

- la ville de Brest attribue, depuis 1997, des subventions sur critères d'utilité sociale, destinées à soutenir des pratiques permettant de réduire les inégalités ;
- la ville de Mâcon a mis en place des sorties pour les jeunes des quartiers à l'occasion de grandes manifestations sportives (championnats du monde d'athlétisme, coupe du monde de football...) et une Ecole Municipale des Sports délocalisée le mercredi dans les structures sportives des quartiers ;
- la ville de Bourg en Bresse et le challenge CIVISPORT, qui consiste à favoriser et faire appliquer les règles de politesse, renforcer les notions de respect de l'adversaire, dénoncer et combattre les incivilités, donner des responsabilités, prévenir le dopage et mobiliser les parents des licenciés ;
- l'opération « Soyez Sports » de la ville de Carpentras dont l'objectif est de mutualiser les différents moyens du territoire pour proposer un programme d'activités sportives et d'animation visant à lutter contre l'oisiveté, améliorer les relations inter quartiers, favoriser l'apprentissage du respect et faire découvrir des sports.

c. L'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) ¹²

Dans sa présentation générale, Jean-Philippe ACENSI constate que « l'éducation par le sport commence à sortir des clichés longtemps combattus depuis une vingtaine d'années, alternant entre **angélisme et diabolisation** ». **Le sport n'est ni « un remède miracle, ni le révélateur magique d'une intégration sociale réussie** exprimée par la voix de quelques grands champions. L'objectif de l'agence est au contraire de repérer les initiatives locales en matière de projets sportifs portés par des partenariats de proximité, dont les enjeux dépassent largement le simple prétexte de la pratique sportive. D'autres projets sont de portée nationale, également fondés sur la prise d'initiatives et l'engagement de partenariats à cette échelle. L'agence s'emploie à valoriser tout un ensemble d'actions dans « une logique d'accompagnement des projets », à différents niveaux : « technique, médiatique, financier ». Des rapports d'activités annuels permettent de se faire une idée de l'importance de ce travail qui associe l'expertise universitaire, l'implication du mouvement sportif et la participation de la puissance publique (l'Etat, les collectivités territoriales). L'intégration des jeunes en difficulté, le développement des actions dans les quartiers sensibles, la valorisation de la règle contre la violence, etc., occupent une place importante.

M. ACENSI pense que le témoignage d'expérience qui va suivre, relaté par Chantal SAUROIS, fournit une illustration particulièrement réussie des objectifs visés par l'Agence.

d. « Initiative et partage » dans la Cité des Tarterêts

L'action conduite par **Chantal SAUROIS**, professeur de judo, vient en illustration des objectifs que se fixe l'Agence pour l'Education par le Sport. Le club de l'Association Sportive Judo Villabé, dans laquelle Chantal Saurois enseigne, a été sélectionné dans le cadre du prix « Fais-nous rêver », en 2006, pour l'action « Initiative et partage ».

¹² par Jean-Philippe ACENSI, Délégué général de l'APELS

Le club de l'ASJV rassemble plus d'une centaine de licenciés. Cette action a mobilisé de nombreux jeunes dans une cité de l'Essonne réputée difficile, où il existe de la délinquance juvénile. « **Au début, il n'était pas facile d'être une femme et d'enseigner le judo dans ce quartier.** » « Petit à petit, la confiance s'est installée, j'ai réussi à intéresser des petites filles. J'ai expliqué le principe du judo aux adolescents. Au début, ils n'y voyaient qu'une technique pour se battre. » « Ils pensaient également pouvoir me battre. Je leur ai prouvé l'inverse. A leur grand étonnement. »

Plus que le développement de la pratique du judo proprement dit, l'association est attachée aux valeurs que cette discipline véhicule, et que l'on retrouve dans « le code moral » : « le respect, l'amitié, le contrôle de soi, l'honneur, la politesse, le courage, la sincérité et la modestie » Un travail pédagogique a été entrepris sur l'arbitrage. « L'auto-arbitrage des jeunes a été mis en place et c'est maintenant un acquis important ». « **Nous faisons en sorte de pousser les jeunes qui en ont besoin, au niveau scolaire**»

Chantal SAUROIS est convaincue que le sport peut être un excellent outil éducatif dans la conduite des politiques de prévention et pour effacer des comportements hostiles ou violents. Certaines conditions lui semblent indispensables : l'encadrement (formation, expérience, charisme, engagement volontaire), l'adhésion du tissu local au projet (soutiens, relations, partenariats...), le rôle déterminant des fédérations (un soutien indispensable). « Quelque part, on devient des agents de développement local. Il faut innover, savoir remplir des dossiers, multiplier les contacts... On a fait l'apprentissage des aides qu'il est possible d'obtenir du ministère, des fédérations, au titre de l'accompagnement de ce type d'action ». Actuellement, au sein du club, une vingtaine de jeunes s'est investie dans un projet visant à accompagner l'équipe de France en Chine, à l'occasion des JO de Pékin (2008).

Dans la discussion qui a suivi cette présentation, deux points forts ont été soulignés. « **Les sports de combat pratiquent l'hypercorrection** », a-t-on noté. De ce fait, la règle est clairement perçue par chacun et par tous. C'est un repère très important pour des jeunes qui ont tendance à ne pas respecter les règles élémentaires de « vivre ensemble ». L'autre aspect, c'est le constat que **les solutions innovantes ne sont durables que dans l'engagement volontaire** (ici, en l'occurrence, des jeunes), **le dialogue et l'optimisation des partenariats**.

e. Les soutiens apportés par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ¹³

Le ministère mobilise des moyens financiers significatifs au plan territorial, (26M d'€ en 2006) en complément des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives pour favoriser :

1. l'accès à la pratique sportive, notamment dans les quartiers sensibles, chez les jeunes, les personnes handicapées et les publics les plus éloignés d'une pratique régulière;
2. mais aussi le développement de l'arbitrage et la lutte contre les violences.

Un protocole d'accord signé, en 2007, entre le ministère en charge des sports et celui de la justice, a pour objet d'amplifier la collaboration entre ces ministères, sur les points suivants :

¹³ par Jean-Patrick PIERRE, MSJS

- ❑ favoriser l'insertion par le développement de la pratique des activités physiques et sportives au sein des structures du ministère de la justice ;
- ❑ développer les participations croisées aux stages de formation continue des personnels, proposés par les deux administrations.

Une convention a été signée, en 2007, entre le ministère, la Fédération Française de Football (Ligue de Football Amateur), et le Centre de recherche sur l'éducation par le sport (CRES), qui vise à mutualiser et conforter l'expérience menée au niveau local aux « Minguettes » par le CRES :

- ❑ en évaluant le développement socio-cognitif des jeunes vivant en zones urbaines sensibles (ZUS) ;
- ❑ en élaborant des outils et des méthodes pédagogiques, afin de mettre en place des formations adaptées ;
- ❑ en mettant en pratique les méthodes élaborées par le CRES.

Le ministère, en partenariat avec les collectivités locales, associe les différents acteurs locaux (éducateurs, associations, acteurs socio-économiques,...) à la mise au point de solutions pragmatiques adaptées aux réalités du terrain, notamment dans les quartiers sensibles.

Un pôle ressources national « sport éducation insertion » a été créé pour mutualiser les actions conduites sur le territoire par l'ensemble des acteurs du sport, conseiller ceux-ci, expertiser sur des champs considérés comme prioritaires et mettre en place les outils nécessaires à la lutte contre ces dérives.

3) Des formations jugées indispensables

a. La formation des jeunes arbitres au sein de l'institution scolaire

L'UNSS, fédération des associations sportives des établissements du second degré, a engagé depuis le début des années 80 un programme ambitieux de formation de « jeunes officiels » (plus de 80 000 jeunes formés en 2006-2007).

Par le jugement et l'arbitrage, l'élève est en situation de prise de responsabilité vis à vis des acteurs de la rencontre, compétiteurs et adultes responsables. Les professeurs assurent alors un rôle de soutien. Cette responsabilité est d'autant plus respectée que le jeune arbitre a subi une formation de qualité, avec le concours des fédérations sportives avec lesquelles l'UNSS a signé des conventions.

L'arbitrage par des jeunes officiels du même âge que les compétiteurs permet à la règle de s'imposer comme nécessité de jeu parce qu'elle vient du dedans, par leurs pairs. Combiné à une tolérance « 0 » des commissions disciplinaires sur la moindre insulte ou invective envers un jeune arbitre, à la transmission aux fédérations des sanctions prises, le programme « jeunes officiels » porte ses fruits dans le cadre de la prévention et la lutte contre la violence. Il s'inscrit parfaitement dans la vocation éducative d'une fédération d'associations essentiellement encadrées par des professeurs d'EPS.

b. La formation au sein de différents sports : la boxe

Bruno WARTELLE, ancien vice-champion du monde de boxe amateur et représentant des éducateurs sportifs au CNAPS s'interroge : comment une discipline sportive, violente (c'est l'image de cette discipline que retiennent le plus souvent les médias...) peut-elle, de par sa pratique, son enseignement, sa philosophie, permettre de lutter contre la violence ou les incivilités ? Comment peut-elle, en définitive, permettre de transmettre les valeurs de respect d'autrui, de contrôle de soi, qui sont au fondement des relations entre personnes dans la société ? Pourquoi peut-elle être un remède aux problèmes de violence que rencontre notre société ?

La boxe s'adresse à tous les publics, jeunes garçons et filles de tous âges, à des "ados" qui connaissent des difficultés familiales ou scolaires. L'échec, chez bien des jeunes, c'est de ne pas trouver sa place dans la société. Un tempérament agressif à l'égard des autres peut être canalisé et la boxe permet de reconstruire sa personnalité sur des bases positives, c'est un excellent moyen éducatif et un remède éprouvé en termes de prévention et d'éducation



Un autre argument sur lequel Bruno WARTELLE insiste est **le message dans la formation que reçoivent les éducateurs** : « On n'est pas entraîneur, mais éducateur avant tout ». Il ne s'agit pas de confondre les deux profils. Ceci a une incidence directe sur les contenus de formation. Ainsi, dès le 1er niveau fédéral, il y a une spécificité BEA (Boxe

Éducative Assaut). Toute forme de violence ou d'agressivité est exclue. Il n'y a jamais l'intention de faire mal.

En fait, cette spécificité permet avant tout de désacraliser la victoire, pour l'enfant, l'adolescent... Il ne s'agit pas d'inculquer la logique de "la gagne à tout prix" qui, trop souvent et même au plus jeune âge, conduit à des " dérapages " et à l'acquisition de mauvaises habitudes. Au final, le message que transmet l'éducateur (et c'est l'apport de sa formation qui le permet) correspond aux valeurs qui structurent notre société.

La boxe permet ainsi de donner des règles de vie cohérentes et sûres, le respect des différences physiques et morales, le respect de l'autre (qu'il s'agisse de l'adversaire, du partenaire, des officiels, etc.), sans oublier le respect du matériel. C'est aussi la tolérance, la mise en avant des valeurs citoyennes.

Au terme de cette section du rapport, rappelons que les contributions formulées en termes de diagnostics ou de principes d'action s'équilibrent avec la présentation d'expériences réussies. Il convient d'insister sur le dernier point en ajoutant que des bilans d'action synthétiques constituent de véritables fiches méthodologiques transposables d'un contexte à un autre (partenariats engagés, ressources mobilisées, innovation sociale, objectifs visés, bilans d'étape, etc.). (8)

Conclusion & Propositions

A l'occasion des diverses réunions tenues au sein du CNAPS, il est apparu que les phénomènes de violence sont davantage pris en compte mais encore sous-analysés. Le responsable du Laboratoire de Sociologie du Sport de l'INSEP, Patrick MIGNON, a rappelé que « le processus de quantification de la violence dans le football a mis plus de vingt ans à se mettre en place »... On connaît mal la situation des autres sports. Les élus locaux souhaitent disposer d'éléments de diagnostic pour initier des changements et, le cas échéant, faire pression sur les « mauvais » clubs. Un obstacle majeur réside dans la question du financement de ces études. Faute d'un financement adéquat, bon nombre d'enquêtes indispensables restent à l'état de projets.

Il est également apparu que malgré des incidents graves touchant des manifestations spécifiques, on n'aboutissait pas au constat d'une aggravation conséquente de la violence dans l'ensemble des pratiques sportives et l'ensemble des manifestations sportives. Cela signifie qu'il faut à la fois prévoir un cadre général d'intervention pour la prévention et l'éducation et des réponses particulières lorsqu'un sport donné se prête à des expressions de violence. Il a été aussi demandé par les groupes de travail impliqués de ne pas dramatiser le sujet et d'éviter de « diaboliser » le sport, notamment le sport professionnel. S'agissant du football, il est important de rappeler en chiffres ce qu'il représente : plus d'un million de matches par an sont recensés par la Fédération Française de Football, essentiellement en amateurs, et regroupant plus de 2,3 millions de licenciés. Certaines minorités, par leurs agissements et leurs comportements déviants, dans le cadre du spectacle sportif, jettent une ombre portée sur l'ensemble du sport et il faut se garder des amalgames, d'autant plus que les sociologues consultés ont fait remarquer, enquêtes à l'appui, que la perception de la violence pouvait être plus forte, au quotidien, dans bon nombre d'autres milieux collectifs pourtant très encadrés (cf. milieu scolaire – étude d'Eric DEBARBIEUX)¹⁴.

Enfin, l'intérêt soulevé par le sujet et l'engagement des experts comme des participants ont confirmé ce que disent de manière régulière les personnes chargées d'assurer l'ordre public : la sensibilisation de la population est de plus en plus grande et le seuil de tolérance par rapport à la violence de moins en moins élevé. Cette tendance a entraîné, sur les 10 dernières années, un perfectionnement de tous les dispositifs préventifs ou coercitifs.

¹⁴ Voir références bibliographiques

Avant de rassembler les principales propositions, notons que les échanges et discussions engagés dans le cadre des différentes réunions du CNAPS ont fait apparaître l'ébauche de possibles solutions :

- ❑ pour améliorer des situations critiques connues ;
- ❑ pour mettre en valeur la potentialité des jeunes par le sport ;
- ❑ pour promouvoir des actions de sensibilisation.

Or ces mesures relatives au sport confronté au phénomène de la violence font ressortir **l'importance de la méthodologie** : elles s'appuient toutes sur des **actions concertées**, associant plusieurs partenaires. Cette *figure* se retrouve à différents niveaux d'échelle. Les réussites et les avancées pour résoudre des situations particulièrement aiguës (violence dans les stades, violence autour des stades, agression d'un arbitre...) témoignent d'une logique analogue fondée sur la concertation élargie et la coopération : anticipation des risques, affirmation du droit général, dispositions ponctuelles en faveur de la sécurité des personnes, messages de réaffirmation des valeurs du sport. En revanche, les propositions de « solutions » qui se limitent à *isoler un seul « responsable »*, invité alors à modifier *son* attitude, ne sauraient produire des résultats efficaces...

Il n'est pas étonnant que les actions concertées de proximité que mènent de très nombreuses collectivités locales soient efficaces sur un plan éducatif, persuasif et dissuasif. Le rapport leur a donc laissé une large place afin de traduire des actions concrètes et utiles qui peuvent être renouvelées ailleurs.

Cet acquis méthodologique s'est confirmé au fur et à mesure que se succédaient les auditions de personnalités-ressources et d'experts. **En d'autres termes, point de solution durablement efficace qui fasse l'économie de plusieurs approches complémentaires :**

- ❑ Une bonne visibilité sur l'importance et la localisation de la violence ;
- ❑ De l'objectivité dans le traitement du problème ;
- ❑ Du courage dans les solutions, y compris par une nécessaire répression des débordements ;
- ❑ Une vigilance permanente et des personnes judicieusement placées pour l'assurer ;
- ❑ Beaucoup de traitement de proximité ;
- ❑ La réaffirmation de la dimension de l'éducation et du contrat social qui lie un individu à une société ou à un groupe représentatif de cette société ;
- ❑ La réaffirmation de la notion de responsabilité à tous les niveaux relationnels : clubs → supporters, éducateur/entraîneur → pratiquant, parents → enfants, parents → éducateur/entraîneur.

Compte tenu du grand nombre de propositions, présentées dans le rapport, dont certaines sont déjà mises en œuvre, il a été choisi de les rappeler et de les synthétiser en conclusion.

Pour le sport professionnel

Propositions du Sénat

- Aggravation des sanctions avec instauration de peine plancher d'interdiction judiciaire de stade de trois ans.
- Interdiction administrative de stade pouvant être portée à une année entière.
- Mise en place de policiers référents dans tous les clubs à risques et création d'un fichier européen commun des interdits de stade.
- Renforcement du dialogue avec les associations de supporters et valorisation des bonnes pratiques en la matière.

Propositions des autres pays et de l'Europe

- En Grande Bretagne, l'interdiction de l'alcool, la surveillance de police, les contrôles de plus en plus stricts et l'augmentation très importante du coût des entrées au stade.
- Pour la Suisse, création de groupes de travail violence dans le sport et extrémistes de droite.
- Mesures pénales à l'encontre du port de symboles et d'associations ayant un caractère discriminatoire.
- Réglementation et recommandations pour développer la prévention par rapport au comportement des supporters.
- Pour l'Italie : annulations de matches suite aux incidents.
- Pour l'Europe : création de brigades spécialisées de police contre les violences autour du football.

Propositions des journalistes

- Utiliser les heures de grande écoute pour véhiculer des messages éducatifs.
- Réunir les grands patrons des médias, le CSA, les journalistes du sport, pour mettre au point ces messages à destination d'un public élargi.
- Etablir un classement du fair play des clubs professionnels et tenir compte de ce classement dans la répartition des droits de télévision et sous forme d'une bonification ou de retrait de points en fin de saison.

Pour le sport amateur

- Faire régulièrement des enquêtes sur la violence dans les clubs en tenant compte de la diversité des sports.
- Mettre en place des Observatoires de la violence, comme il en existe à la FFF, dans tous les sports, afin d'identifier les clubs en difficulté et d'analyser les incidents.
- Mettre en place chez les jeunes un apprentissage à l'arbitrage.
- Renforcement du rôle et responsabilisation du capitaine. Systématisation du protocole avant match chez les jeunes.

- Formation généralisée des accompagnateurs d'équipes.

Propositions pour les collectivités locales les plus impliquées

- Aménagement des équipements nécessaires et présence d'éducateurs.
- Education des jeunes et des pratiquants de loisirs avec les financements appropriés.
- Sanctions financières contre les clubs en cas de violence sur le terrain, des joueurs ou des accompagnateurs.
- Après identification des équipes à risque, mise en place d'un corps de professionnels chargé de contrôler la qualité des éducateurs.
- Exclusion des éducateurs qui ne se conforment pas à ces orientations.
- Mise à la charge des clubs ou des individus des dégradations imputables au comportement de leurs joueurs ou accompagnateurs et dépôt systématique de plainte en cas de dégradation et agression.

Propositions pour les éducateurs sportifs

- S'inspirer de ce qui est mis en œuvre dans les sports de combat où les règles sont strictes et où il y a très peu d'incidents.
- Développer chez les jeunes, la notion de contrat social, le sport devant permettre d'appréhender les règles de la vie en société et de prévenir la violence.

Pour le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

(Il s'agit de la poursuite des actions existantes présentées dans le présent rapport)

- Convention tripartite signée entre le ministère, la FFF et la LICRA pour lutter contre le racisme.
- La mise en place d'un observatoire des comportements lors des rencontres de football.
- Soutien dans le cadre des conventions d'objectifs des fédérations sportives pour leurs actions contre l'exclusion et pour lutter contre les violences.
- Des interdictions administratives de stade et la dissolution des associations de supporters impliquées dans des dérives violentes ou racistes.

Proposition :

- allongement de la durée des interdictions administratives de stades

Les 10 propositions du CNAPS

□ en ce qui concerne le sport-spectacle :

- Renforcement des sanctions judiciaires et administratives, ainsi que mise en place d'une coordination au niveau européen.
- Travail en coordination avec les associations de supporters « responsables » et les directions des clubs.
- Prise en compte du bon comportement de l'équipe et des supporters dans la répartition des droits de télévision et prise en compte dans le classement final avec des points de bonus ou de malus.

□ en ce qui concerne le sport qui se pratique :

- Efforts en matière de formation des éducateurs, des arbitres et des dirigeants en concevant des temps de formation communs à ces différents acteurs engagés dans l'éducation des sportifs, ouverture également sur l'auto arbitrage.
- Sensibilisation des collectivités locales sur le rôle essentiel qu'elles ont à jouer au travers de l'attribution des subventions aux clubs.
- Plan de construction et de réhabilitation des équipements sportifs et optimisation de leur utilisation.
- Jouer sur la pression sociale liée à la taille des territoires « sportifs ».

□ pour le sport comme moyen de lutte contre la violence :

- Informer sur les valeurs du sport et ses possibilités éducatives lorsqu'il est bien encadré. Initier à l'esthétique des sports (le beau jeu, le beau geste) afin de rééquilibrer l'éventail des codes de lecture de la pratique sportive (efficacité, technique, performance)
- S'appuyer sur le secteur associatif sportif, et/ou spécialisé pour des publics difficiles.
- Valoriser les exemples de réussite avec l'aide des fédérations sportives et des collectivités locales : enrichissement du lien social, apprentissage de la vie associative, expression du fair play, socialisation des jeunes par exemple.

Références bibliographiques

- (1) Evelyne Pewzner, *Temps et Espaces de la Violence*, Chilly-Mazarin, Sciences en Situation éd., 2005.
- (2) Patrick Mignon, « *La chasse au faciès existe depuis vingt ans* », S-O Dimanche, 3 décembre 2006 (p. 16).
- (3) Norbert Elias et Eric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée* (1986), trad. Fr. 1994, Paris, Fayard (coll. Pocket), 1998.
- (4) Eric Dunning, « *Le hooliganisme dans le football comme problème social universel* », trad. Fr., 2000.
- (5) Pierre Parlebas, *Eléments de sociologie du sport*, Paris, PUF, 1986.
- (6) Roger Mucchielli, *Comment ils deviennent délinquants. Genèse et développement de la socialisation et de la dyssocialité*, Paris, ESF, 1965.
- (7) Luc Collard, *Sport et agressivité*, Méolans-Revel, Editions DésIris, 2004.
- (8) « *Les Minguettes, les bonnes recettes d'une réussite* », Relais Sport, le magazine mensuel du ministère des sports, n° 80, avril 2004, p 10 et 11, ou « *Violence : la Seine-Saint-Denis ne baisse pas sa garde* », la Lettre de l'économie du sport, n° 645, janvier 2003, etc.
- (9) Dominique Malatesta et Christophe Jaccoud, *Supporter les supporters : la mise en place d'une politique de sécurité dans les stades en Suisse (2000-2007)*, Revue Européenne de Management du sport, janvier 2007.
- (10) Camille Haller, *Quand le terrain devient arène. Violence dans le football amateur et sentiment d'appartenance*, Mémoire de Psychologie sociale, Université Bordeaux 2, 2007.

Autres documents cités dans le rapport

- (1) Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat sur les associations de supporters, MM Bernard MURAT et Pierre MARTIN ;
- (2) Enquête ANDES : la pratique des activités sportives dans les ZUS ;
- (3) Local Sport in Europe, 4th EASS conference, 31 may – 3 june 2007, Münster, Germany ;
- (4) Le football professionnel contre la Violence, Ligue de Football Professionnel.
- (5) Violence à l'école : alerte mondiale, 3^{ème} Conférence mondiale sur la violence à l'école, présidée par le Professeur Eric Debarbieux (Bordeaux, 12-14 janvier 2006), Le Monde de l'Education, janvier 2006, p. 24-45.

Les personnes ressources auditionnées

Réunions du comité de rédaction (audition, méthodologie, rédaction)

- ❑ 7 mars
- ❑ 30 mai
- ❑ 3 octobre
- ❑ 17 octobre
- ❑ 5 décembre

Mouvement sportif (fédérations...)

- ❑ **Bruno WARTELLE** (Educateur sportif, Ville d'Issy-les-Moulineaux), *La boxe, facteur de lutte contre la violence.*
- ❑ **Serge ROY** (Président, FNOMS), *La violence dans le sport, un thème appréhendé par la FNOMS.*
- ❑ **Christian CHARTIER** (Secrétaire Général, Ligue d'Aquitaine de Football), *Prévention et éducation au sein de la Ligue de Football d'Aquitaine.*
- ❑ **Patrick WINCKE** (Chargé de mission, Observatoire de la violence, Fédération Française de Football), *L'observatoire de la violence : un outil d'aide et de mesure pour les centres de gestion.*
- ❑ **Philippe MACHU** (Président, UFOLEP) & **Arnaud JEAN** (UFOLEP), *UFOLEP : Quelques considérations sport et violence plus générales pour préciser notre regard sur cette question de société ?*

- ❑ **Odile MARCET** (Arbitre Internationale, AFCAM), *Violence & Sport, les propriétés de l'arbitrage en fonction d'un choix raisonné de disciplines sportives.*

| |
|-----------------------------|
| Collectivités territoriales |
|-----------------------------|

- ❑ **Michel SIGNARBIEUX**, (Membre de la Commission Sport, CGT) *Mise en place d'un plan de prévention en Seine-Saint-Denis.*
- ❑ **Michel MAZERAN** (Adjoint au Maire chargé des Sports, Ville d'Issy-les-Moulineaux, ANDES), *Le point de vue de l'ANDES.*
- ❑ **Alain PARROT** (Vice-Président, ANDES), *La pratique sportive dans les zones urbaines sensibles / Etude ANDES.*
- ❑ **Olivier JICQUEL** (Adjoint au Directeur des Sports, Ville de Pantin), *La prévention de la violence au cœur des politiques sportives municipales : exemple de la ville de Pantin.*

| |
|-------------------------------------------------------------|
| Universitaires (laboratoires de recherche, sociologues,...) |
|-------------------------------------------------------------|

- ❑ **Eric DEBARBIEUX** (Sociologue, Université de Bordeaux 2), *Quantifier la violence dans le sport. L'exemple du football.*
- ❑ **Patrick MIGNON** (Sociologue, INSEP), *Approche sociologique : particularités autour du football professionnel.*
- ❑ **Patrick LACLEMENCE** (Commandant de CRS - responsable du Master en Ingénierie et Management en Sécurité Globale Appliquée, professeur des Universités Associé (HDR), Université de Troyes), *Le stade : lieu de l'identité collective reconstituée ?*
- ❑ **Pierre PARLEBAS** (Président, CEMEA), *Le jeu sportif, un contrat social exemplaire.*
- ❑ **Williams NUYTENS** (Maître de Conférences, Université d'Artois), *La violence chez les supporters / La place de la violence dans le football amateur.*

- ❑ **Sébastien GUILBERT** (Educateur Sportif, Docteur en STAPS), *Le sport et la violence : analyse typologique.*
- ❑ **Luc COLLARD** (professeur des universités, Université de Caen Basse-Normandie), *Sport, violence et agressivité.*

| |
|------|
| Etat |
|------|

- ❑ **Hervé LAFRANQUE** (Commissaire Divisionnaire, Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs), *L'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2007 en France : approche sécuritaire.*
- ❑ **Jean-Patrick PIERRE** (Chargé de la lutte contre la violence et les incivilités dans le sport, MJSVA), *Prévention et lutte contre les incivilités et la violence dans le sport.*

| |
|------------------------------------|
| Médias / Associations / Fondations |
|------------------------------------|

- ❑ **Alain VERNON** (Journaliste, France Télévisions), *Les problèmes de violence dans et autour du sport vus par les médias.*
- ❑ **Jean-Philippe ACENSI** (Délégué Général, Agence pour l'Education par le Sport), *Le sport comme moyen d'éducation contre la violence.*

Crédits-photo :

Le CNAPS souhaite adresser un grand merci à :

- ❑ Jean-Patrick PIERRE, MSJS ;
- ❑ Odile MARCET, AFCAM ;
- ❑ Patrick WINCKE, FFF ;
- ❑ L'UFOLEP ;
- ❑ Bruno DRUON, Opale Site.

BILAN D'ACTIVITÉS
2007

A. FONCTIONNEMENT & BUDGET

Le secrétariat du CNAPS est composé de 5 personnes dont les salaires sont pris en charge par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative :

- Le Secrétaire général : agent de catégorie A ;
- L'adjoint au secrétaire général : agent contractuel de catégorie A ;
- La secrétaire particulière de la Présidente : agent vacataire ;
- 2 secrétaires administratives de catégorie B et C ;

Le ministère fournit également au CNAPS les moyens matériels lui permettant de fonctionner d'une manière tout à fait satisfaisante, notamment en terme de locaux, 5 bureaux, mis à disposition au 64/68 rue du Dessous des Berges.

Sur le plan financier, le tableau ci-dessous retrace les dépenses directes, imputées sur les crédits du « programme Sport », induites par le fonctionnement du CNAPS à l'exclusion des salaires, loyers et charges qui sont prises directement en compte par le MJSVA.

| | | |
|---------------|------------------------------------------------|-------------------|
| Année 2007 | Frais de déplacement CNAPS | 12 184,44 € |
| | Frais de déplacement comités et commissions | 10373,49 € |
| | Frais d'organisation des réunions (estimation) | 6000 € |
| | Divers | 0 € |
| TOTAL | | 28557,93 € |

Par ailleurs, le bilan financier du colloque organisé par le CNAPS les 8,9 et 10 février 2007 à Bruxelles avec le concours financier du ministère (30 000 € de subvention) s'établit comme suit.

| SEMINAIRE - BRUXELLES - FEVRIER 2007 | | | | | | | |
|---------------------------------------------|-----------------|--|-----------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Previsionnel | | Exécution | | Previsionnel | | Exécution |
| Dépenses | | | | | Recettes | | |
| Hébergement | 6 900 € | | 7 592 € | | Solde 2005 | 10 000 € | 14 246 € |
| Repas | 11 500 € | | 6 235 € | | Subvention 2007 | 30 000 € | 30 000 € |
| Traduction | 7 000 € | | 6 291 € | | Participations | 0 € | |
| Transports | 10 000 € | | 14 182 € | | Inscriptions | 10 000 € | 2 604 € |
| Protocole | 1 100 € | | 1 088 € | | Repas ext | 1 500 € | |
| Accueil | 1 500 € | | | | | | |
| Impression actes | 10 000 € | | 5000 € * | | | | |
| Divers | 3 500 € | | 1 673 € | | | | |
| Total | 44 600 € | | 37 061 € | | Total | 51 500 € | 46 850 € |
| | | | | | | | |
| *Estimation | | | | | Reliquat | | 4 789 € |

Le CNAPS remercie la ministre, la directrice des sports et le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale, ainsi que leurs services pour le soutien permanent qu'ils lui apportent afin de permettre son bon fonctionnement.

B. LES ASSEMBLEES PLENIERES DU CNAPS

Assemblée plénière du 21 juin 2007

La Présidente rappelle que la loi prévoit que le CNAPS se réunisse en séance plénière deux fois par an. Cette première réunion de 2007 sera consacrée à la présentation du colloque qui s'est tenu à Bruxelles les 8, 9 et 10 février dernier et aux suites à lui donner, ainsi qu'à l'approbation des thèmes des rapports du CNAPS pour 2007 et du rapport biennuel du CNESI

Colloque : « L'exercice contre les maladies liées à la sédentarité »

Ce colloque a donné lieu à des prestations scientifiques de très haute qualité. Il fera l'objet de deux publications, une synthèse des interventions et des discussions dans la revue EPS et celle des actes proprement dits dans la revue « science et sports ».

Les documents de travail de ces publications sont accessibles sur le site du CNAPS.

La Présidente note que 2 aspects doivent être mis en évidence :

- la continuité de l'organisation de séminaires scientifiques européens et internationaux, centrés sur les dimensions recherche, éducation et économie de la santé ;
- la réflexion sur la thématique du prochain séminaire, qui pourrait porter sur le vieillissement. Pour sa localisation, les collectivités locales étant au centre de ces problèmes et l'un des acteurs incontournables, l'idée serait d'organiser le prochain colloque à l'occasion du « salon des maires », sans abandonner la dimension européenne, d'autant plus que la France occupera la présidence tournante de la CE au 2ème semestre 2008.

La Directrice des sports indique qu'elle est dans l'attente du « livre blanc » sur le sport de l'UE qui sera publié le 4 juillet 2007. L'organisation d'un séminaire en février ou mars 2008 permettrait de nourrir les réflexions, dans la perspective d'une réunion des ministres des sports et de préparer la présidence française.

2 thèmes devraient émerger prioritairement :

- la santé des jeunes,
- le rôle des activités physiques et sportives dans le vieillissement.

Rapport annuel du CNAPS 2007 : La violence et le sport. Le sport contre la violence :

M. CALLEDE indique que la thématique a été rééquilibrée par rapport aux objectifs initiaux. Nous retiendrons qu'il y a de la violence dans le sport et autour du sport, mais aussi que le sport est un facteur de lutte contre la violence.

La Présidente remarque que les deux auditions déjà réalisées ont donné lieu à des débats très intéressants, notamment sur la sanctuarisation des enceintes sportives, mais le sujet est très difficile et il sera important de déboucher sur des propositions concrètes. Elle attend que les trois prochaines réunions de l'Observatoire permettent d'approfondir ce sujet très préoccupant.

Rapport bi-annuel du CNESI 2007 : Urbanisme et sports de nature :

Urbanisme et activités de pleine nature sont à priori antinomiques, mais pourtant ont déjà une longue histoire qui remonte notamment au Front Populaire en 1936, avec l'apparition des congés payés et de la notion de « plein air » et aux orientations du Conseil de la Résistance après guerre. On assiste à une double évolution, avec des sports de nature qui pour se développer cherchent à se rapprocher des zones urbanisées, ce qui donne naissance à des disciplines nouvelles qui cherchent à retrouver ensuite la pleine nature

Les collectivités locales accompagnent ce mouvement, elles y voient dans un premier temps, un moyen d'animation locale à la fois sportif et de loisir pour l'ensemble de la population, et de plus en plus, un facteur de développement social et économique qui prend toute sa place dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement durable.

Assemblée plénière du 19 décembre 2007

La Présidente remercie M. Gaël DIAZ, représentant M. Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat aux Sports, M. Michel VIAL représentant M. Henri SERANDOUR, Président du CNOSF, ainsi que Mme Annick WAGNER, représentant la Direction des Sports.

Nos activités consistent à rendre des avis motivés sur des textes législatifs ou réglementaires. Mais, de plus en plus, nous servons de laboratoire d'idées, de banc d'essai ou de support pour l'élaboration de politiques publiques que nous sommes également chargés d'évaluer.

Ce travail mérite d'être présenté avant même d'en voir les résultats dans les rapports qui seront soumis aujourd'hui. C'est d'abord une méthode qui requiert des réseaux et des compétences spécialisées. C'est une observation active des évolutions de la société française qui engendrent de nouveaux besoins. Enfin, c'est une prospective qui s'inscrit dans une dimension européenne.

La méthode

Nous avons construit cette méthode de manière empirique et au-delà des textes qui nous ont créés. Quand une petite communauté de personnes, choisies pour leurs réseaux, leurs spécialités et leur intérêt commun pour un grand sujet, est constituée en groupes de travail, chez nos voisins cela s'appelle un « think tank », en France la notion de « think tank » n'existe pas.

Les groupes de travail, ont retenu, avec l'aide d'universitaires, des méthodes dignes des meilleurs bureaux d'études, en fondant leur réflexion et leurs propositions sur des témoignages concrets et ciblés, sur des travaux reconnus et en en tirant des orientations pour

le futur, destinées à l'Etat, au Mouvement Sportif, aux collectivités locales et aux acteurs économiques.

Depuis la création du CNAPS une dynamique s'est créée. Disons le clairement, bien que bénévole, ce n'est pas un travail d'amateur. La présidente remercie tous les membres du CNAPS pour leur engagement, leur rigueur et leur sérieux.

Deux impératifs guident notre activité :

1. **Le premier impératif, en France, c'est de pouvoir comprendre les évolutions d'une société pour promouvoir le sport et les activités physiques et sportives :**

- Une grande évolution a été constituée par la décentralisation et la montée en puissance des collectivités locales. Il est très important, de connaître leurs initiatives, de leur donner un écho et de les associer aux démarches de politiques publiques que l'Etat entreprend, par exemple, la démarche de la santé par le sport.
- Une autre évolution concerne la prise de responsabilité de la société civile. Les sujets relatifs « au mieux vivre ensemble » sont aujourd'hui une priorité, il faut les intégrer dans la réflexion sur le rôle du sport, qui n'est pas indépendant du contexte dans lequel il opère.
- Evolution à souligner : l'importance des ressources humaines. La France est un des rares pays d'Europe à avoir une démographie positive, ce qui l'entraîne à se préoccuper beaucoup de sa jeunesse. Mais elle connaît, comme ses voisins, un vieillissement de sa population. Les thèmes de santé publique sont de plus en plus importants. Le sport n'est pas une recette miracle, mais un moyen efficace, associé à la prévention, de maintenir tout au long de la vie une activité et un potentiel.
Dès sa création, le CNAPS a exploré ce sujet, avec les meilleurs spécialistes français et européens. Au plan français, il a commencé un travail sur l'économie de la santé.

2. **La dimension européenne :** l'Europe a lancé une année contre le handicap, une année européenne de l'éducation par le sport. Elle a rédigé un article sur le sport dans le projet de constitution européenne et repris celui-ci, sous une forme simplifiée, dans le mini traité. L'Europe a aussi rédigé un Livre Blanc sur le sport, dans lequel elle a placé la santé en priorité. Comment ne pas inscrire la démarche française dans la démarche européenne ? Le CNAPS a donc, sur la thématique de la santé monté un réseau d'experts européens et réalisé plusieurs séminaires. Le thème du vieillissement a été un fil conducteur de toutes ces réunions, compte tenu de la démographie européenne et de ce « péril vieux », qui nous annonce qu'en 2050, un quart de la population aura plus de 65 ans.

Compte tenu de phénomènes négatifs que le sport enregistre : dopage, violence, pouvoir de l'argent, l'Europe a tiré la sonnette d'alarme. On nous a très tôt interrogés sur **la question des médias**. Nous préconisons d'utiliser ce **vecteur pour la pédagogie et la prévention**.

A la veille de la Présidence Française, pour le deuxième semestre 2008, il est vraiment important d'être en phase avec ce qui se prépare et le CNAPS, de ce point de vue, sera bien armé, car son investissement européen date de son origine même.

En conclusion, la Présidente pense qu'il faut, pour bien gérer la complexité des sujets que nous avons à traiter, apprendre à comprendre cette complexité et à l'utiliser. Très modestement et opiniâtrement, le CNAPS, avec un minimum de moyens, mais en puisant dans un vivier de compétences, a voulu s'astreindre à ressortir quelques propositions et idées simples. Les rapports qui sont présentés aujourd'hui en sont le témoignage. Notre idée est de les faire prendre en compte par un maximum d'intervenants, qui n'étaient pas forcément sur la même ligne au départ. La concertation rend la démarche plus facile.

Elle remercie les commissions qui ont porté ces travaux, leurs Présidents et tous ceux qui les ont aidés.

Le Secrétaire Général présente la synthèse des travaux du colloque organisé à Bruxelles dans le cadre du **Comité National de la Recherche et de la Technologie en APS [CNRTAPS]** sur le thème de « l'exercice contre les maladies liées à la sédentarité » (voir rapport)

Le président de l'observatoire, M. Jean Paul CALLEDE présente ensuite le rapport du CNAPS pour 2007 : « La violence et le sport. Le sport contre la violence ». (voir rapport)

Au nom du Président du CNESI, M. Jean LUC GAYRAUD, le Secrétaire général, présente ensuite le rapport bi-annuel du CNESI : « Urbanisme & sports de nature » (voir rapport).

La Présidente ouvre ensuite la discussion sur chacun des rapports. Après une discussion générale à laquelle prennent part notamment, Mme WAGNER pour la direction des sports, M. VIAL pour le CNOSF, le représentant de la fédération de voile, M. LARDINOIS, M. THOUROUDE pour l'ANDES, la représentante de France Nature Environnement ainsi que M. ANGLES pour la fédération de parachutisme, les rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents, et seront donc remis à Mme la ministre de la Santé de la Jeunesse et des sports le 10 janvier prochain au nom du CNAPS.

C. LES TRAVAUX DE LA DELEGATION PERMANENTE DU CNAPS

Le Conseil National des Activités Physiques et Sportives a reçu, de par la loi, la mission d'examiner en amont les projets de lois et de décrets relatifs au sport. Au cours de ses réunions le CNAPS en débat avec la participation des autorités administratives, du Mouvement Sportif, des élus, des entreprises, des organisations syndicales et patronales... Cette diversité permet d'avoir, sur les textes présentés, une approche pluridisciplinaire. A chaque fois, un avis motivé est rendu et transmis au Conseil d'Etat.

Ces réunions ont pour utilité principale de servir « de banc d'essai » aux pouvoirs publics et à la représentation parlementaire. En effet, le regard qui est porté sur les textes permet de repérer quelquefois des incohérences et des erreurs, de corriger certaines rédactions, d'apporter des amendements de fond. Bien que le rôle du CNAPS soit consultatif ses avis sont régulièrement suivis d'effet.

Du 1er janvier au 31 décembre 2007, quatre réunions ont été organisées pour examiner onze textes, dont un projet de loi.

Synthèses des Délégations Permanentes durant l'année 2007 :

Séance du 24 janvier 2007

- **Projets de décrets portant publication du code du sport (deuxième partie :dispositions réglementaires).** Suite à une discussion générale et constatant que l'ensemble des documents, nécessaires à une bonne compréhension des textes présentés, n'ont pu être communiqués par suite d'un problème de transmission informatique des documents, la délégation permanente décide de renvoyer à une prochaine réunion, fixée au 19 février 2007, une nouvelle étude de ces textes.
- **Décret modifiant le décret n° 2002-762 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 et relatif aux ligues professionnelles constituées par les fédérations sportives et dotées de la personnalité morale :** Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés qui constatent que ce texte vient compléter le corpus juridique qui encadre le sport professionnel.
- **Décret relatif à la commercialisation d'un deux-roues ou quadricycle à moteur destiné à participer à une course ou épreuve sportive :** Le projet de texte est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, car il constitue un élément supplémentaire en faveur de la sécurité routière sans pénaliser les pratiquants sportifs.

Séance du 19 février 2007

- **Projet de décret fixant les modalités de délivrance et de retrait d'agrément des centres de formation mentionnés à l'article L 211-4 du code du sport :** le projet de texte est approuvé à l'unanimité.
- **Projets de décrets portant publication du code du sport (deuxième partie : dispositions réglementaires) :** La présidente met aux voix :
 1. Sur les articles relatifs au CNOSF et au CNAPS, la délégation permanente se prononce défavorablement par 8 voix contre, 3 voix pour et 8 abstentions ;
 2. Sur le projet de décret en Conseil d'Etat, à l'exclusion des articles R 141 et R 142, la délégation permanente approuve ce projet de texte par 4 voix pour, 0 contre et 15 abstentions ;
 3. Sur le projet de décret en Conseil des Ministres, la délégation permanente se prononce favorablement par 11 voix pour, 0 contre et 8 abstentions.

Séance du 19 avril 2007

- **Projet de loi relatif à la retraite des sportifs de haut niveau :** La présidente soumet au vote de la délégation permanente le projet soumis à son avis. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 30 octobre 2007

- **Projet de décret relatif à la modification de l'article D 321 -5-1 du Code de la Route :** Le projet est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés qui considèrent qu'il s'agit d'une utile clarification des textes.
- **Projet de décret modifiant les dispositions des statuts type des SAOS et SASP :** Le projet de décret est approuvé à l'unanimité moins une abstention des membres présents ou représentés qui considèrent qu'il s'agit là d'un texte de raccordement avec les dispositions du code du commerce.
- **Projet de décret modifiant l'article R 333-3 du code du sport en ce qui concerne la durée des contrats conclus pour la commercialisation des droits d'exploitation audiovisuels mentionnés à l'article L 333-2 du code du sport :** Le projet de décret est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés qui estiment que ces modifications vont dans le sens d'une meilleure adaptation à la demande et permettront une augmentation du montant des droits et donc indirectement un meilleur financement du sport amateur également.

D. LE COMITE NATIONAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE (CNESI)

Le CNESI s'est réuni à quatre reprises, les 6 juin, 10 et 24 octobre, ainsi que le 12 décembre 2007, sous la présidence de monsieur Jean Luc GAYRAUD et en présence de la présidente du CNAPS, madame Edwige AVICE.

Le thème central abordé lors de chacune de ces réunions a été la préparation du rapport du CNESI pour 2007 : « Urbanisme et sports de nature », qui a permis un large tour d'horizon des pratiques des sports de nature, de leur évolution et de leurs perspectives d'avenir.

Ces quatre réunions ont permis d'auditionner une vingtaine d'experts, de représentants de l'Etat, des fédérations sportives et des collectivités locales, ainsi que de membres du comité afin de préparer le rapport commandé par le ministre. La dernière réunion du 12 décembre a été consacrée à la discussion finale sur le thème du rapport et en particulier à l'élaboration des propositions du CNESI qui ont été soumises à l'approbation de l'assemblée plénière du CNAPS le 19 décembre 2007.

Il faut souligner ici la grande implication et l'engagement du groupe de pilotage, constitué pour cette rédaction sous l'autorité du Président du CNESI, Monsieur Jean Luc GAYRAUD.

E. LE COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CNRTAPS)

Le Comité National de la Recherche et de la technologie en Activités Physiques et Sportives s'est réuni à 3 reprises en 2007 les : 28 mars, 30 mai 2007 et 15 octobre 2007. Son travail s'est organisé cette année, autour de trois thèmes centraux :

1. La préparation, puis l'exploitation, du colloque international organisé à Bruxelles, sous le patronage du Commissaire européen à la Recherche, monsieur Janez POTOČNIK et du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, monsieur Jean François LAMOUR, avec le concours de l'Université Libre de Bruxelles, les 8, 9 et 10 février 2007.

Il a connu un grand succès, de par la qualité des intervenants, émanant de nombreux pays de la Communauté Européenne, des USA et du Canada, et des fructueux échanges auxquels il a donné lieu de la part des participants issus, eux aussi, de différents pays de la Communauté Européenne, mais aussi des différents secteurs sociaux et économiques concernés : pouvoirs publics et commission européenne, collectivités locales françaises et étrangères, mouvement sportif, milieu médical, associations de consommateurs, confédération des industries agroalimentaires, mais aussi média, dont le rôle a particulièrement été mis en exergue.

Les travaux de ce séminaire seront publiés dans les semaines à venir, en version résumée dans la revue « Education physique et Sport » et en version intégrale dans la revue « Sciences et Sport »

Une synthèse (jointe en annexe) sera également diffusée avec les rapports du CNAPS et du CNESI pour cette année 2007

2. L'élaboration d'un programme de recherche en matière d'activités physiques dont les propositions soumises à l'ANR devront s'articuler autour de 4 thématiques :

- Les sciences humaines et sociales (intégrant des éléments d'économie) : retraite et sécurité sociale, relation mental/physique,... ;
- La biomécanique et les entreprises : ingénierie dans l'adaptabilité des matériels à l'activité physique ;
- Les STAPS : emploi et formation ;
- Les neurosciences et la motricité : dans laquelle s'inscrit la problématique de la longévité.

3. La formalisation et le renforcement du réseau européen déjà largement initié à l'occasion des trois colloques internationaux organisés par le CNAPS.

F. LA COMMISSION D'EXAMEN DES REGLEMENTS FEDERAUX RELATIFS AUX NORMES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs a été mise en place pour trouver un espace de dialogue, de réflexion entre le mouvement sportif et les propriétaires des équipements sportifs, donc avec les collectivités locales.

La commission, dans le nouveau contexte juridique qui impose sa saisine, est un point de passage obligé. Elle est aussi un outil de réflexion et de consultation sur les politiques d'aménagement sportif dans lequel le mouvement sportif devient l'expert des collectivités locales pour qu'elles puissent choisir d'adapter leurs équipements sportifs à l'évolution des pratiques et au niveau qu'elles désirent atteindre.

La commission a rendu les avis suivants :

- Le 31 mai 2007 constatant que la cause du refus d'homologation n'entre pas dans les attributions réglementaires de la commission, les membres de la commission ont accepté d'évoquer ce dossier en présence de représentants de la Fédération Française de Football (FFF), dans un souci de médiation et suggèrent de saisir la commission de médiation composée d'élus et de représentants de la FFF, prévue dans le protocole d'accord en cours de signature entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF, afin de trouver une solution pratique, prenant en compte les contraintes physiques liées à l'implantation du terrain, ainsi que les impératifs de sécurité des usagers de cet équipement.
- le 21 juin 2007 un avis sur la modification des règles techniques édictées par la Fédération Française de Badminton sur les chaises d'arbitre. Considérant que cette réglementation ne concerne que les nouveaux achats et que la fédération contactera les autres fédérations concernées pour essayer de trouver une solution commune, la commission à l'unanimité des membres présents approuve le projet de règlement des chaises d'arbitrage présenté par la FF Badminton

De nombreux projets émanant notamment des fédérations de sports mécaniques, mais aussi de différents sports collectifs et en particulier de la Fédération Française de Football sont élaborés, la commission regrette de ne pas avoir été saisie de ces dossiers en 2007.

G. LA COMMISSION DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DES METIERS DU SPORT

Les travaux de la commission de suivi de l'Observatoire se sont articulés cette année autour de la préparation du rapport sur « la violence et le sport » qui ont donné lieu à cinq réunions, les :

- 7 mars 2007,
- 30 mai 2007,
- 3 et 17 octobre 2007,
- 5 décembre 2007.

Ces réunions ont permis d'auditionner les différents acteurs, ministères (Intérieur et Sports), chercheurs et universitaires, fédérations sportives, collectivités locales, associations spécialisées et personnes ressources, puis de travailler sur les contenus et la rédaction de ce rapport qui a été finalement approuvé par la commission lors de sa dernière séance du 5 décembre et soumis à l'assemblée plénière du CNAPS le 19 décembre 2007.

Il faut souligner ici la disponibilité et le professionnalisme du groupe de pilotage, constitué pour cette opération sous l'autorité du Président de la commission de l'Observatoire, monsieur Jean Paul CALLEDE.

La démarche adoptée par le groupe de pilotage, la méthode retenue, la synthèse des travaux et les enseignements à en tirer pour l'avenir sont détaillés dans la partie thématique du Rapport.